Agenda 21 de Saint-Brice-Courcelles

Commune de Saint-Brice-Courcelles-Courcelles

Agenda 21

Diagnostic Synthétique

Mai 2012

SOMMAIRE

Les enjeux du territoire

ENJEU N° 1 MIXITES ET REPONSE AUX BESOINS LOCAUX **P.7**

La mixité sociale et fonctionnelle dans l'organisation urbaine p.7

Les échanges sociaux, la réduction de l'isolement, de l'exclusion et des discriminations p.7

Une ville accessible pour tous p.8

Le développement d'une offre commerciale adaptée aux besoins locaux p.9

ENJEU N° 2 : VALORISATION DES RICHESSES LOCALES **P.11**

La connaissance des richesses du territoire communal, le développement de l'offre culturelle en articulation avec l'offre de Reims Métropole p.11

La valorisation des ressources disponibles localement p.12

ENJEU N° 3 : EXEMPLARITE DES ACTEURS COMMUNAUX ET DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES **P.13**

L'exemplarité des pratiques internes de la Commune en matière de développement durable p.13

L'optimisation du fonctionnement de services/prestations communales tournés vers un développement communal durable p.14

Le développement de l'éco-responsabilité par une sensibilisation au développement durable p.15

ENJEU N° 4 : CONFORT DU CADRE DE VIE **P.17**

La maîtrise de l'exposition des populations et des milieux aux risques et pollutions, la réduction des nuisances p.17

La préservation du patrimoine naturel local p.21

Le développement et la promotion des aménités offertes par les espaces de nature p.23

La maîtrise de l'usage de la voiture et le renforcement de la part des déplacements à pied et à vélo p.24

La performance énergétique du bâti et du territoire p.29

ENJEU N° 5 : UNE ECONOMIE LOCALE RESPECTUEUSE DE SON ENVIRONNEMENT **P.32**

Le renforcement des liens entre la Commune et ses partenaires économiques locaux p.32

Une dynamisation de l'économie locale et un engagement des activités du territoire au service du développement durable p.32

ENJEU N° 6 : UN DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE **P.35**

La collecte des déchets p.35

Le service de l'eau et de l'assainissement p.39

Les projets urbains p.40

ENJEU N° 7 : L'ENGAGEMENT CITOYEN DE LA POPULATION ET NOTAMMENT DES JEUNES **P.41**

Des actions éducatives adaptées aux jeunes de la Commune p.41

L'engagement citoyen des jeunes et les partenariats entre acteurs éducatifs p.42

L'accession à l'emploi et l'insertion par le travail p.42

La consolidation du tissu associatif, l'engagement de toutes les catégories de population p.44

L'accès pour tous à l'information et la participation de la population à la vie communale p.45

Préambule

La Commune de Saint-Brice-Courcelles s'est engagée depuis septembre 2011 dans la réalisation de son Agenda 21, afin de renforcer les pratiques de développement durable au sein de la municipalité comme sur le territoire communal, et de s'engager dans un développement communal durable.

La démarche Agenda 21 concerne les 4 piliers du développement durable : le bien-être et le développement social, le développement économique, la préservation/valorisation de l'environnement et la gouvernance. Ce dernier pilier est transversal, puisqu'il concerne à la fois les échanges et le pilotage en interne, au sein des instances communales, mais également le portage des projets par la Commune sur son territoire ainsi que l'information et la sensibilisation de la population locale, pour l'impulsion de nouvelles pratiques et de nouveaux modes de vie.
L'Agenda 21 vise à répondre à 5 finalités : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux et ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ; l'épanouissement des êtres humains et la qualité de vie ; la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La démarche Agenda 21 de Saint-Brice-Courcelles est articulée avec l'Agenda 21 de Reims Métropole qui entame un cycle 2 visant une territorialisation de la démarche, c'est-à-dire notamment un élargissement du dispositif aux Communes de l'agglomération.
L'Agenda 21 de Saint-Brice-Courcelles répond ainsi à une volonté de décliner à l'échelle locale et de manière opérationnelle les problématiques de l'Agglomération, et de renforcer l'attention au développement durable sur les compétences communales.

La première étape de la mise en place de l'Agenda 21 est le présent **diagnostic** qui vise, par un état des lieux du territoire et des pratiques communales, à cerner les atouts et faiblesses du territoire ainsi que ses principaux enjeux en termes de développement durable.

Méthodologie du diagnostic et concertation :

Le diagnostic s'appuie sur des sources diverses :

- ➔ des entretiens effectués auprès de représentants de la population communale, d'acteurs de la Commune et du Territoire : services municipaux, services de Reims Métropole, associations, commerçants, entreprises, parents d'élèves ;
  15 entretiens ont été réalisés.
- ➔ un questionnaire largement diffusé à l'ensemble de la population, via l'Info, portant notamment sur les aspects principaux suivants :
  - profil de l'interrogé, logement et modes de transport
  - rapport au territoire et à la collectivité : points forts et points d'amélioration sur la Commune, qualité des services, etc.
  - démarche Agenda 21 : connaissance et supports d'information
  - actions de Développement Durable : éco-gestes, domaines prioritaires d'action de la Collectivité dans ce domaine
  - souhaits pour demain en termes de services

  Les réponses obtenues à ce questionnaire ont été analysées par Cap Terre.
- ➔ des investigations et recherches réalisées par le bureau d'études Cap Terre
- ➔ la connaissance fine du territoire et de ses enjeux par les élus, et les orientations politiques de la Commune.

A partir de ces sources croisées, **le diagnostic a permis d'identifier les forces, faiblesses et opportunités du territoire, de confirmer certains enjeux préalablement signalés par les élus et de les hiérarchiser**. Le choix a été fait de structurer le diagnostic sur la base de ces enjeux, pour en faire un document dynamique et déjà orienté vers une amélioration des pratiques communales et du territoire.

Les enjeux sont donc présentés dans le diagnostic selon leur degré de priorité. Cette hiérarchisation repose ainsi sur plusieurs critères :

- Le contexte et les problématiques communales
- Les orientations politiques de la Commune
- Les actions déjà impulsées ou mise en œuvre par la Commune
- La marge de manœuvre dont dispose la Commune sur chacune des thématiques présentées, notamment vis-à-vis des compétences de l'Agglomération.

Le diagnostic ainsi que l'analyse des réponses au questionnaire ont été présentés et partagés au cours d'une réunion publique.

Enjeu 1 : Mixités et réponses aux besoins locaux

La mixité sociale et fonctionnelle dans l'organisation urbaine

Articulation avec Reims Métropole…
- PLH 2012-2017 élaboré à l'échelle de l'Agglomération

La Commune de Saint-Brice-Courcelles se caractérise par une surreprésentation des classes moyennes.

Organisation urbaine actuelle et projets à venir :

- On observe sur le territoire communal une séparation marquée entre les zones d'activités et les secteurs résidentiels accueillant des services, équipements et commerces de proximité.

- Des projets d'aménagement sont en cours sur la Commune : la Ville mène sur ces projets une politique de mixité sociale.

Les logements sociaux bénéficient d'une bonne intégration dans le paysage urbain, avec un traitement architectural indifférencié des autres logements.

Le parc de logements sociaux :

Entre 30 et 35% du parc des résidences principales de Saint-Brice-Courcelles étaient constitués de logements sociaux en 2006.

Les logements sociaux de Saint-Brice-Courcelles sont principalement concentrés dans la partie sud-est de la Commune (autour du Mont Hermé) et à l'ouest du centre-ville (autour des rues de la Laïcité et rue des Bords de l'Eau). Les bailleurs sociaux présents sur Saint Brice sont l'Effort Rémois (qui possède la majorité du parc) et Reims Habitat.

Le PLH en cours de réalisation pour la période 2012-2017 prévoit pour Saint-Brice-Courcelles la réalisation de 220 logements, comprenant pour la première année 64 en accession libre et 6 en locatif social.

Les échanges sociaux, la réduction de l'isolement, de l'exclusion et des discriminations

Des structures permettant d'éviter l'isolement de certaines catégories de population :

- Un Relais d'Assistantes Maternelles a été mis en place en 2005 : il permet des rencontres entre les assistantes maternelles, les parents dont les enfants sont gardés par les assistantes maternelles et une professionnelle de la petite enfance. Par le biais de ce RAM sont également organisées des animations à destination des assistantes maternelles, parents et enfants : ces activités réduisent l'isolement des assistantes maternelles et contribuent à resserrer les liens familiaux.

Beaucoup de personnes extérieures à Saint Brice confient leurs enfants à des assistantes maternelles participant au RAM. Ce relais est donc un lieu d'échanges sociaux, notamment avec des populations en provenance de différents quartiers de Reims.

Une halte-garderie parentale existe par ailleurs depuis plus de 20 ans. Basée sur un système d'échange de services de garde entre parents, elle est utilisée également par les assistantes maternelles.

Les services sociaux et aides à la personne :

- Le CCAS est un lieu d'aide sociale important. Ses heures d'ouverture (du mardi au vendredi de 9h à 12h) sont assez restreintes, mais la prise de rendez-vous est possible en dehors de ces horaires.

Les dispositifs et manifestations favorisant les échanges sociaux :

- Saint-Brice-Courcelles est jumelée avec la ville anglaise de Robertsbridge, et des échanges familiaux sont régulièrement organisés (après une tentative avortée d'échanges scolaires) et une recherche d'échanges sportifs est également en cours.
- Des actions de solidarités Nord/Sud se mettent également en place sur la Commune :
- Collecte de fournitures scolaires pour les enfants d'Hawaï
- Organisation d'un concours de mathématique solidaire au profit des enfants d'Haïti, organisé par la Croix Rouge
- Mise en place d'actions sur le thème de l'Afrique par la bibliothèque, début 2012, en partenariat avec l'ACAO (Arts et Cultures d'Afrique de l'Ouest)
- Une action « loisirs familiaux de proximité », financée par la CAF de la Marne, permet aux familles de la Commune de bénéficier d'activités diverses de loisirs accessibles.
- Manifestations et fêtes organisées sur la commune : liste placée en annexe.
- Installation d'une micro-crèche prévue pour septembre 2012 à proximité de l'école maternelle.

Une ville accessible pour tous

Logement et hébergement des PMR :

- Le Foyer Jean Thibierge - Résidence du Mont Hermé, propose à St Brice Courcelles des appartements à des handicapés moteur désireux de bénéficier d'un logement leur permettant de vivre de façon plus autonomes et indépendants.
- Le Blue Hotel, établissement hôtelier deux étoiles situé dans la ZA de la Croix Maurencienne, offre à Saint-Brice-Courcelles des chambres adaptées pour les handicapés et PMR.
- les logements accessibles du bailleur l'Effort Rémois.

Articulation avec Reims Métropole…

- PLH élaboré à l'échelle de l'Agglomération pour la période 2012-2017.
- Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées mise en place par la CAR, ainsi que trois sous-commissions dont les réflexions portent sur l'accessibilité à la voirie et aux espaces publics, aux équipements publics et au cadre bâti, ainsi qu'au logement.

Déplacements des PMR :

- Le service de transport TREMA, dédié aux PMR (personnes à mobilité réduite) sur la Commune de Reims et les communes voisines, dessert notamment Saint-Brice-Courcelles. 33 habitants de Saint-Brice-Courcelles sont abonnés à ce service.

33% des motifs de déplacement des personnes de l'Agglomération utilisant le service correspondent à des déplacements domicile/travail ou domicile/formation. 28% des trajets correspondent à des déplacements pour se rendre à des activités régulières, 24% correspondent à des activités non régulières ou autres et 15% à des rendez-vous médicaux.
Le service dispose d'un journal Trëmag, distribué chaque trimestre aux usagers, ainsi que d'autres outils d'information, notamment un site internet.

- La Ville travaille par ailleurs à l'accessibilité de ses espaces publics, dans le cadre notamment de ses opérations d'aménagement et de ses travaux de voirie, en cohérence avec les engagements de Reims Métropole dans ce domaine.

Le développement d'une offre commerciale adaptée aux besoins locaux

Articulation avec Reims Métropole…
- Un schéma directeur d'urbanisme commercial est en cours d'élaboration sur l'Agglomération.

Des petits commerces centraux concurrencés par les grandes surfaces périphériques :

Au sein du village, on trouve un ensemble de petits commerces de proximité : un magasin Vival, un petit magasin d'alimentation, 1 boucherie, 2 boulangeries, 2 pharmacies, un tabac-presse, prochainement un restaurant, un bar-tabac, un coiffeur et un salon institut de beauté.
La présence de la galerie commerçante autour du Leclerc à l'extrémité nord-est de la commune ainsi que celle de la galerie marchande du Carrefour de Tinqueux, fait de l'ombre aux petits commerces du territoire de Saint-Brice-Courcelles, au dire de certains commerçants de la commune.
On trouve dans la galerie du Leclerc le restaurant self Crescendo, un restaurant chinois, un Mac Do ainsi qu'un pizzaïolo.
Autour du carrefour gravitent un Mac Do, un Flunch, un Courte Paille, etc. La zone d'activités de la ville de Thillois, voisine de Saint-Brice-Courcelles, offre par ailleurs une Fnac, un magasin de presse, un Ikéa, un complexe avec cinéma et restaurants divers.
La Communauté d'Agglomération élabore actuellement un schéma directeur d'urbanisme commercial qui vise notamment à préserver l'équilibre entre l'installation des grandes surfaces et le maintien des petits commerces de proximité, mais essentiellement en centre-ville de Reims.

Enjeu 1 : Mixités et réponses aux besoins locaux

Peu de commerces et services communs aux activités de la Commune et au tissu résidentiel :

- Un restaurant chinois s'est récemment ouvert sur la Zone d'Activités de la Croix Maurencienne. Seuls les travailleurs de la ZA l'utilisent.
- L'ESAT avait mis en place un restaurant pour les personnes handicapées. La Commune avait émis l'idée de l'ouvrir également aux travailleurs de la ZA dans laquelle est implanté l'établissement mais cela ne s'est pas fait.

La connaissance des richesses du territoire communal, le développement de l'offre culturelle en articulation avec l'offre de Reims Métropole

Un patrimoine architectural intéressant :

Ancienne filature et usine de teinturerie Lefèvre Marlotet
Source : Google Street View

Certains éléments bâtis témoignent du passé industriel de Saint-Brice-Courcelles et plus largement de l'agglomération de Reims.
Ainsi, l'ancienne filature et usine de teinturerie Lefèvre Malotet, datant de 1815 et inscrite à l'inventaire général du patrimoine culturel, témoigne de l'industrie textile rémoise. Situé au 46-48 rue Pasteur, le bâtiment en brique et pierre a accueilli successivement une activité de pâtes alimentaires, une usine de bouchons puis une usine de petite métallurgie.

Autre témoin de l'industrie textile locale, la filature Le Varlet puis Louis Routhier, située au lieu-dit Moulin de l'Archevêque. Le premier bâtiment, reconstruit par la suite, datait de 1808. Il ne subsiste aujourd'hui de la filature inscrite à l'inventaire général du patrimoine culturel que la chute d'eau, le soubassement et une partie du mur pignon de l'actuel bureau. La Commune de Saint-Brice-Courcelles a conçoit actuellement avec l'Effort Rémois un projet de réhabilitation de ces éléments : ajout d'une turbine pour produire de l'électricité, rehaussement de la chute d'eau.

La Commune de Saint-Brice-Courcelles dispose également d'un bâtiment dont la façade arrière est inscrite aux monuments historiques, le Château de Courcelles, situé au 15 rue Sorbon. Le château de style néo-classique date de 1831 et sa restauration dans le style d'origine de 1920.

Château de Courcelles
Source : www.chateau-fort-manoir-chateau.eu

L'ensemble de ces monuments possède le statut de propriété privée et ne se visite pas, excepté le parc du château accessible une fois par an, ce qui explique en partie qu'ils soient peu connus des Bricocorcelliens.

Une connaissance incomplète du territoire par ses habitants :

Le territoire de Saint-Brice-Courcelles est assez mal connu de ses habitants et des visiteurs extérieurs venant à Saint-Brice-Courcelles qui affirment souvent se perdre dans la Commune. En effet, la commune bénéficie de limites géographiques claires, notamment la Vesle, mais ses limites sont plus floues au niveau de la ZA Colbert, à cheval entre la Commune de Reims et la Commune de Saint-Brice-Courcelles.

Toutefois, un équilibre est à trouver entre davantage d'ouverture au public des espaces naturels de Saint-Brice-Courcelles et davantage d'information sur ces espaces et la préservation de ces espaces.

Mais des démarches impulsées pour faire connaître les richesses locales :

Le Comité départemental du tourisme de la Marne a sollicité Saint-Brice-Courcelles pour la mise en place d'une « ballade fleurie » sur la Commune. Le Comité environnement a ainsi exposé à la Mairie des panneaux montrant ce circuit découverte, constitué de chemins fleuris et de bois. Certains chemins sont encore en cours de restauration.

Depuis 2 ans, une publication sur les chemins de Saint Brice est réalisée.

La valorisation des ressources disponibles localement

- ***La valorisation locale des ressources maraîchères***

La restauration scolaire de la ville est en partie approvisionnée par des produits biologiques mais qui ne sont pas issus de la production communale.

Il existe pourtant à Saint-Brice-Courcelles plusieurs producteurs maraîchers et l'Ecole des Jardiniers récemment ouverte contribuera à augmenter la production locale. C'est pourquoi certains habitants émettent le souhait d'organiser une boucle courte d'approvisionnement pour la cantine, qui offrirait un débouché intéressant aux productions locales et éviterait des transports de marchandises émissifs en gaz à effet de serre.

Enjeu 3 : Exemplarité des acteurs communaux et diffusion des bonnes pratiques

L'exemplarité des pratiques internes de la Commune en matière de développement durable

Une gouvernance efficace et des actions de développement durable impulsées en interne :

Du fait notamment de la petite taille de la Commune, sa gouvernance interne est efficace. Cette efficacité se traduit par une bonne communication entre les services, entre élus et entre services et élus, entre agents et avec les agents.

La Commune de Saint-Brice-Courcelles mène déjà en interne des actions en faveur du développement durable :

- utilisation de produits écologiques pour l'entretien des bâtiments communaux
- mise à disposition de plusieurs véhicules électriques pour les agents communaux
- efforts sur la qualité des constructions et l'économie d'énergie

De nouvelles actions sont également en cours de réflexion :

- Actions prioritaires sur les économies d'énergie : bâtiments communaux, chauffage collectif, éclairage public (horaires d'allumage notamment), détecteurs de présence au niveau de certains équipements publics.
- Achat de nouveaux véhicules électriques
- Mise en place d'enregistreurs pour faire baisser la température des bâtiments
- Remplacement de fenêtres de bâtiments communaux par du double vitrage

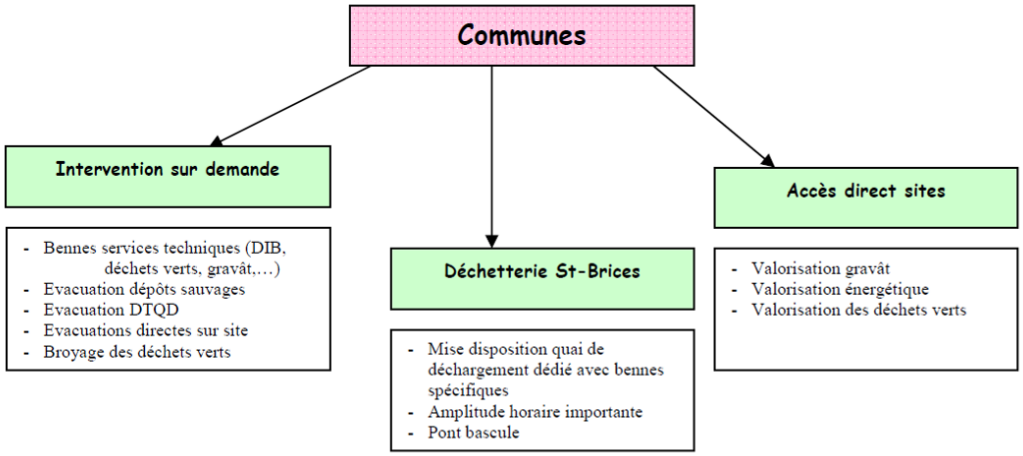

En matière de gestion des déchets des services techniques communaux, plusieurs possibilités s'offrent à la Commune :

- Des interventions sur demande pour la collecte et le traitement de déchets.
- L'accès direct aux sites sur lesquels s'effectue la valorisation de certains déchets (notamment la plate-forme de compostage).
- L'accès à la déchetterie de Saint-Brice-Courcelles qui offre un service spécifique pour les services techniques communaux et communautaires (quai dédié qui a accueilli en 2010 1376 tonnes parmi les 6198 tonnes de déchets provenant des services techniques de communes pris en charge par la CAR).

En 2009, les seuls déchets des services de Saint-Brice-Courcelles livrés sur le quai dédié à a déchetterie étaient 0,5 tonnes d'encombrants.

A titre personnel, des conseillers, adjoints municipaux et membres des services de la Commune s'engagent dans des actions associatives au service du développement durable, en adhérant par exemple à l'AMAP.

En matière d'insertion sociale, la Commune travaille avec deux Commissions Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP), ainsi qu'avec l'Association des Paralysés de France (APF) : la Commune emploie d'ailleurs une personne à mobilité réduite au sein de ses services techniques.

Mais des difficultés persistantes :

Toutefois, les acteurs communaux révèlent des difficultés en termes de :

- sensibilisation : manque de communication et d'information sur l'Agenda 21 auprès des acteurs communaux
- responsabilisation : manque de visibilité sur les pratiques en interne
- réactivité dans la transmission des informations en interne
- décloisonnement des services pour une meilleure connaissance de l'ensemble des actions menées
- acceptation des nouvelles pratiques : utilisation de nouveaux produits, nouveaux gestes à acquérir, mise en œuvre de pratiques en décalage avec les habitudes domestiques, etc.

L'optimisation du fonctionnement de services et prestations communales tournés vers un développement communal durable

Des bonnes pratiques déjà existantes :

Des actions sont déjà mises en œuvre par les services de la Commune en faveur du développement durable :

- utilisation de produits écologiques pour l'entretien des espaces verts
- intégration de produits bio dans la restauration scolaire (circuits courts, production locale)
- arrosage du terrain de foot par les eaux de pluie (puits), arrosage des plantes par citerne d'eau de pluie.

Enjeu 3 : Exemplarité des acteurs communaux et diffusion
Des bonnes pratiques

Le développement de l'éco-responsabilité par une sensibilisation au développement durable

Une sensibilisation impulsée par le Plan Educatif Local :

- Des actions de sensibilisation au développement durable ont été organisées entre 2009 et 2011 et de nouvelles sont programmées, à destination des élèves de maternelle (par le biais des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles), ainsi que des 9-11 ans : fabrication d'objets à partir de matériaux de récupération, plantations, récupération de l'eau du restaurant scolaire pour le jardin, collecte des téléphones portables usagés, grand jeu sur le développement durable, construction d'un composteur et réalisation d'un potager en pots prévus.

Au sein de l'espace éducatif, ont été installés :

- Une cheminée pour le pain : graduation du gaspillage, recyclage du pain par la structure d'insertion EPIS
- Une récupération d'eau potable des carafes pour arroser le jardin
- 1 récupérateur d'eaux pluviales (école maternelle)
- 1 composteur (école maternelle)
- Un tri des déchets (école maternelle)

Un marché restauration scolaire a été passé par la Commune, comprenant notamment des prestations d'animation et de sensibilisation sur l'alimentation biologique et l'intervention d'une diététicienne. Un accompagnement éducatif des parents et enfants est en effet mené sur la restauration biologique : supports pédagogiques, apéritif bio pour les parents organisé à la rentrée.

- Les jeunes de plus de 13 ans sont pris en charge et sensibilisés au développement durable par le biais d'associations et grâce au Collège des Trois Fontaines labellisé éco-collège.

Des actions pédagogiques menées par les acteurs locaux :

- Le président de l'Association des Jardins Familiaux, M. Dardard, aménage actuellement un jardin pilote/pédagogique et une première visite pour les écoles de la Commune est prévue courant juin 2012.
- Le Comité environnement de la Commune organise l'évènement Maisons Fleuries, en partenariat avec la Société d'Horticulture de Reims.

Enjeu 3 : Exemplarité des acteurs communaux et diffusion

Des bonnes pratiques

- La Commune mène des actions pédagogiques régulières sur le tri sélectif : elle a été la première Commune de l'Agglomération à mettre en place le tri sélectif et le refus de tri est très faible pour Saint-Brice-Courcelles.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération organise des actions de communication grand public ainsi qu'auprès des scolaires. Le rapport 2010 sur le service de gestion des déchets fait état de 27 500 sensibilisés sur l'agglomération en 2009.

La STEP de l'agglomération, implantée sur la commune de Saint-Brice-Courcelles, ouvre ses portes sur réservation pour tous types de groupe. L'objet de la visite est d'expliquer le fonctionnement de la STEP, la technicité du traitement des eaux ainsi que son coût.
Les visites permettent également d'expliquer le contenu de la facture d'eau et de sensibiliser les visiteurs sur l'impact des rejets dans les réseaux.
En 2010, la STEP a accueilli 630 visiteurs sur 43 visites.

La maîtrise de l'exposition des populations et des milieux aux risques et pollutions, la réduction des nuisances

Qualité et vulnérabilité du sous-sol et des masses d'eau souterraines :

- Le profil géologique du sous-sol de Saint-Brice-Courcelles est assez diversifié :

- A l'est du Canal, on trouve essentiellement des alluvions indifférenciées au nord (ZA de la Croix Maurencienne) et de la craie de Reims plus au sud.
- A l'ouest du canal, le sud de la Commune, outre la vallée de la Vesle, est occupé par de la Craie de Reims, on rencontre également des alluvions fluviatiles anciennes au niveau de la ZA de Courcelles.
- Enfin la Vallée de la Vesle présente principalement un sous-sol formé d'alluvions fluviatiles récentes ainsi que des dépôts tourbeux dans la partie ouest de la vallée.

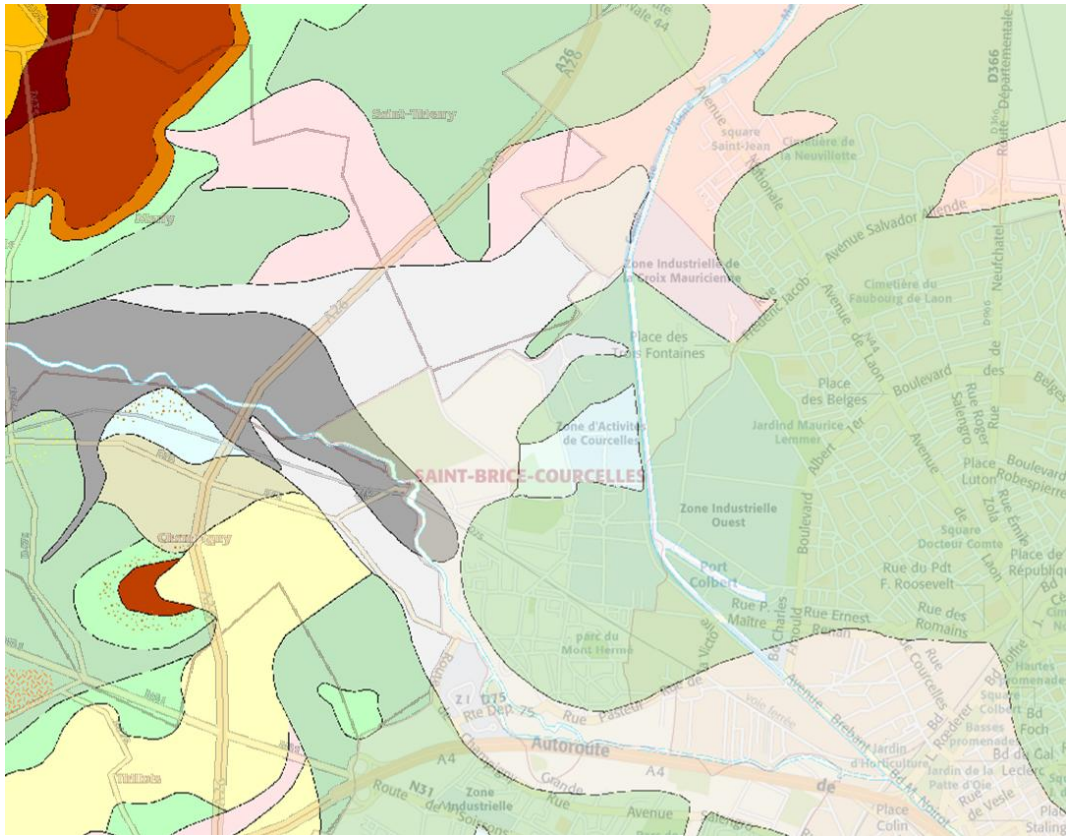

Nature géologique du sol sur le territoire de Saint-Brice-Courcelles-Courcelles
Source : InfoTerre, BRGM

- La masse d'eau présente dans le sous-sol de la Commune est la Craie de Champagne Nord. La nappe sub-affleurente par endroit peut présenter des sensibilités assez fortes vis-à-vis des rejets polluants dans le sol. Son état qualitatif est jugé actuellement mauvais à cause des nitrates et produits phytosanitaires. Par contre, son état quantitatif est bon. La restauration qualitative de cette masse d'eau souterraine est prévue pour 2021.

La partie ouest et sud de la commune présente une susceptibilité assez forte en matière de remontée de nappe.

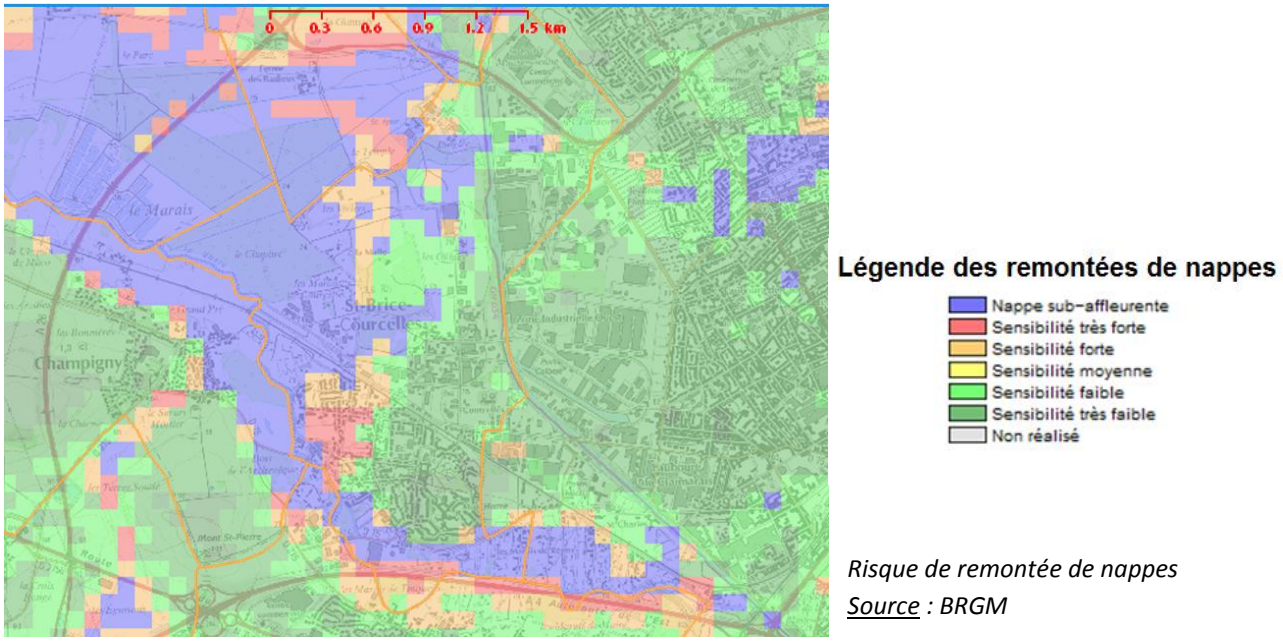

Risque de remontée de nappes
Source : BRGM

Les risques naturels et technologiques :

- La Commune a connu plusieurs épisodes d'inondations et coulées de boue, les derniers ayant été enregistrés le 5 juillet 2006 et le 22 juillet 2006.
- La Commune est soumise par ailleurs à d'autres risques naturels :
- Mouvement de terrain
- Séisme : zone de sismicité 1

- Des risques technologiques concernent également la Commune :
- Transport de matières dangereuses
- Risques technologiques liés aux installations classées pour a protection de l'environnement présentes sur la commune, dont le site SEVESO de Caldic, un dépôt de produits chimiques qui présente des risques d'Incendie, d'explosion, de nuage toxique :

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime Seveso
CALDIC	51370	Saint-Brice-Courcelles	Seuil Bas
VALRECOISE (ex LETANG)	51370	Saint-Brice-Courcelles	Non-Seveso
ESKA (ex CIREC - SIMEST)	51370	Saint-Brice-Courcelles	Non-Seveso
Durand-charbon	51370	Saint-Brice-Courcelles	Non-Seveso
DURAND - Tps	51370	Saint-Brice-Courcelles	Non-Seveso
EDINORD St Brice	51370	Saint-Brice-Courcelles	Non-Seveso
HEROGUELLE	51370	Saint-Brice-Courcelles	Non-Seveso
LABOSERVICES	51370	Saint-Brice-Courcelles	Non-Seveso
MALOISEAUX - COMPOST	51370	Saint-Brice-Courcelles	Non-Seveso
NONAIN Maurice	51370	Saint-Brice-Courcelles	Non-Seveso
ONYX EST St Brice	51370	Saint-Brice-Courcelles	Non-Seveso
SPDO	51370	Saint-Brice-Courcelles	Non-Seveso
TRIVAL'MARNE (ex ECOPOLE)	51370	Saint-Brice-Courcelles	Non-Seveso
YARA Cie française de l'azote HYDRO	51370	Saint-Brice-Courcelles	Non-Seveso

Liste des Installations Classées pour la protection de l'environnement à Saint Brice Courcelles
Source : DREAL Champagne-Ardenne

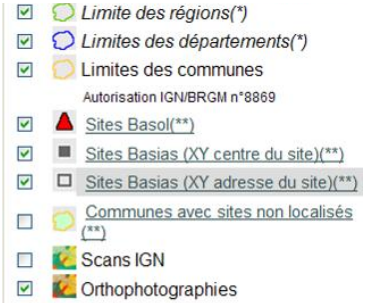

Site émettant de potentielles pollutions de l'eau et du sol (BASIAS) et site avec sols pollués (BASOL) à Saint Brice Courcelles
Source : BASIAS

La préservation du patrimoine naturel local

Des zones et espèces naturelles protégées ou à préserver :

- La Commune de Saint-Brice-Courcelles est concernée par l'existence d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2, celle de la vallée de la Vesle de Livry-Louvercy à Courlandon.

En effet, l'extrémité est de la ZNIEFF se trouve sur le territoire communal.

Ce site est protégé du fait de sa fonction de zone d'expansion des crues, de la présence d'habitats naturels, d'étapes migratoires, de lieux de reproduction/d'alimentation à préserver, ou encore en raison de sa valeur paysagère.

Les habitats principaux repérés dans cette ZNIEFF sont les suivant (% surfaciques) :

- Des plantations de peupliers (30%)
- Roselières (12%)
- Communautés à grandes laîches (12%)
- Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrte des marais (8%)
- Forêts marécageuses de bouleaux ou conifères (7%)

Cette ZNIEFF est caractéristique de la Champagne crayeuse avec des zones de marécages encore en assez bon état mais qui se dégradent de plus en plus.

La vallée de la Vesle, au sud de la Commune, représente un corridor écologique potentiel connecté à la ZNIEFF.

Articulation avec Reims Métropole…

- Jardins familiaux : la plupart des parcelles sont aménagées par la Direction des Espaces Verts de l'Agglomération et confiées en gestion à des associations qui en font la distribution aux habitants.

400 à 500 jardins familiaux existent sur la Commune de Saint-Brice-Courcelles, loués directement par la Commune ou par Reims Métropole.

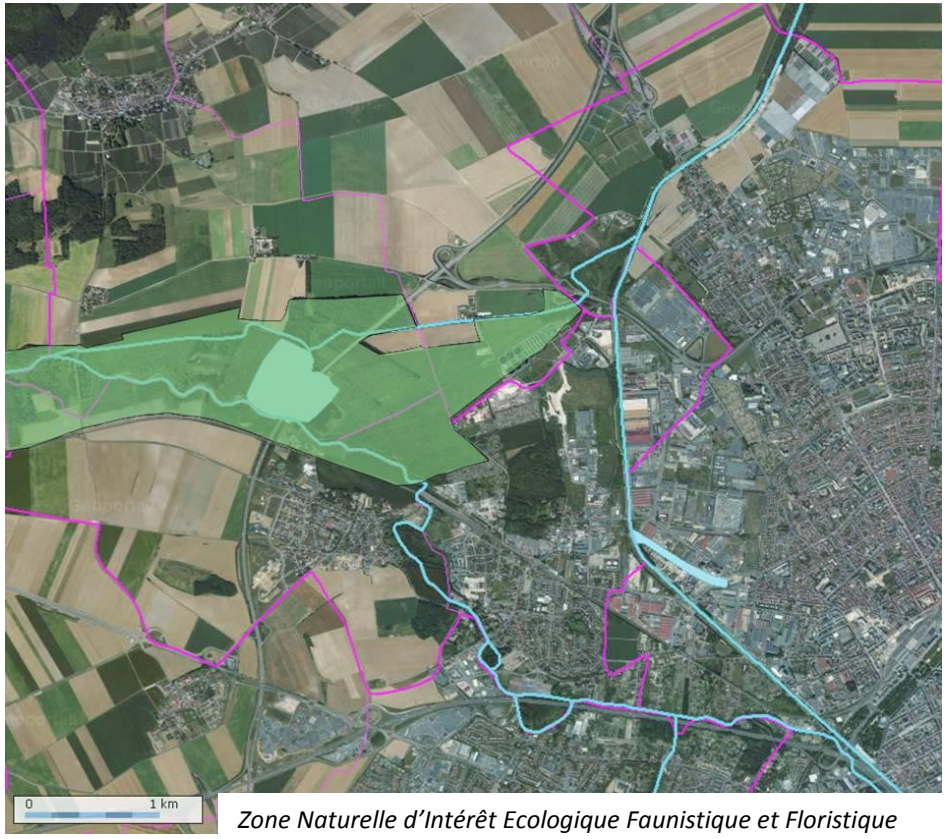

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2 – La vallée de la Vesle de Livry Louvercy à Courlandon
Source : Géoportail

Une restauration des milieux humides et notamment des ripisylves le long de la Vesle est programmée par le SIABAVE (Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle, dont Saint-Brice-Courcelles est adhérent) dans son contrat global 2012-2016. Un tronçon de 5,4 km sur Reims-Saint Brice-Tinqueux sera restauré sur la période 2012-2016 avec entretien fréquent (tous les 1 ou 2 ans).
La Vesle à Saint-Brice-Courcelles est également soumise au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Aisne, Vesle, Suippe »
L'appartenance pour moitié des berges de Vesle aux riverains rend plus difficile leur aménagement.
Reims Métropole a mis en place une Zone d'Aménagement Différée sur les berges de la Vesle.

Des travaux de restauration de la Vesle devraient commencer en 2012.
En application du décret du 21 juillet 2008, lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, un droit de pêche gratuit est exercé pour 5 ans par l'AAPPMA (association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques). En contrepartie de ce droit, l'AAPPMA participe à la protection et à la gestion du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques.
Les riverains du cours d'eau peuvent également bénéficier du droit de pêche s'ils s'acquittent de la carte de pêche.

Une démarche citoyenne pour le nettoyage du lieu-dit les Marais a été menée par la Commission Environnement de la Commune sollicitant l'aide des associations de Saint-Brice-Courcelles, conjointement avec Reims Métropole (mise à disposition de bennes).
La Commission Environnement organise chaque 24 septembre, depuis 2004, une journée « Nettoyons la nature ». Avec la participation de nombreuses associations, d'écoles, d'élus et adjoints, et de quelques jardiniers privés, cette journée est l'occasion de ramasser notamment une grande quantité de déchets sauvages.

- Dans le Parc du Château de la Malle, on rencontre des populations de chevreuil ainsi que des faisans en pleine expansion. L'action d'un exploitant agricole et la tranquillité du lieu ont été favorable à la réimplantation de cette population.

- Pour ce qui est de la flore, la Vallée de la Vesle présente plusieurs espèces d'importance particulière :
  - La grande douve, espèce protégée au niveau national
  - 12 espèces végétales protégées au niveau régional

Des habitations en bord de Vesle
Source : Cap Terre

Des espaces de respiration au cœur du territoire communal :

La commune bénéficie d'espaces verts plus ou moins aménagés au sein de son territoire : bords de cours d'eau, parc du Mont Hermé, terres cultivées, jardins familiaux, zones humides des marais.

Depuis 2010, certaines parcelles d'anciens jardins familiaux en friche sont mises à disposition de particuliers pour une réhabilitation : deux parcelles sont ainsi en cours de réhabilitation sur le chemin des Marais et sur le chemin des Tourbières.

Au cœur de la commune certaines zones sont par ailleurs le support d'une interface sensible entre du bâti et des zones de nature : boisements, parc du château de la Malle, bords de Vesle et du Canal, etc.

Le développement et la promotion des bénéfices offerts par les espaces de nature

Articulation avec Reims Métropole…

- Coulée Verte et aménagement des Bords de Vesle, avec circulations douces associées : la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par la Communauté d'Agglomération.

La Coulée verte :

En 2004 a été créée la Coulée Verte, une zone non urbanisée de Reims Métropole dont une partie des 650 ha (le secteur nord-ouest) se trouve sur le territoire de Saint-Brice-Courcelles. Une convention a été signée entre la Communauté d'Agglomération et VNF, par laquelle l'Agglomération a pris en charge la gestion du chemin de halage longeant le Canal.

La Coulée Verte borde le Canal et la Vesle : Le linéaire situé le long du Canal a déjà été aménagé, il est fréquenté par des promeneurs mais aussi par des personnes allant en vélo au travail. La Commune a demandé à l'Agglomération que le linéaire soit éclairé. L'éclairage sera réalisé par tranches.

L'aménagement de la coulée verte répond à plusieurs objectifs :

- Créer du lien entre les Communes, notamment par de nouveaux franchissements du canal et de l'autoroute A4. Une passerelle vient récemment d'être inaugurée entre Saint-Brice-Courcelles et Champigny, réservée aux piétons et vélos. Elle est très fréquentée.
- Aménager les berges de Vesle et du Canal, notamment pour la promenade et les loisirs, avec restauration du chemin de halage existant.
- Le maintien de la fonction économique du canal (desserte des ZA)
- Le développement de l'offre d'espaces verts de proximité et améliorer le cadre de vie local
- Le développement de l'activité horticole et maraichère

La maîtrise de l'usage de la voiture et le renforcement de la part des déplacements à pied et à vélo

Articulation avec Reims Métropole…

- Les transports collectifs sont gérés par Reims Métropole
- Nouveau PDU en cours d'adoption

Les zones 30 en centre-ville de Saint-Brice-Courcelles-Courcelles (en rose)
Source : www.carto.ville-reims.fr

Un usage individuel important de la voiture

50% des Bricocorcelliens possédaient en 2007 1 voiture, 40,6% en possédaient 2 ou plus (*Données INSEE*). Ces chiffres indiquent une utilisation non négligeable de la voiture par les habitants de la commune, explicable par sa situation périurbaine et par les déplacements domicile-travail importants.

Les parts modales des déplacements sur l'Agglomération de Reims étaient en 2006 les suivantes : 56,4% de voiture individuelle, 30,8% de déplacements à pied, 9,4% de TC (1,6% hors de la Ville de Reims), 1,5% de vélo et deux-roues motorisé et 1,8% d'autres modes. (*Source : Diagnostic Agenda 21 de Reims Métropole)*

Ces parts modales révélaient également une très faible utilisation, à l'échelle de l'Agglomération, du vélo.

Ces parts modales sont cependant observées à l'échelle de l'Agglomération et non de la Commune, et ont probablement évolué notamment depuis avril 2011, avec l'arrivée du tram et la desserte de Saint-Brice-Courcelles par 3 lignes de bus du réseau Citura (Reims métropole) : la ligne 9 relie le centre de Saint-Brice-Courcelles au centre de Reims, la ligne 13 relie le centre de Saint-Brice-Courcelles à la gare Champagne-TGV, via Tinqueux et enfin la ligne 16 relie le nord de Reims (en interconnexion avec les autres lignes du réseau) à la ZI Colbert et au centre commercial Leclerc au nord de Saint-Brice-Courcelles.

Les migrations pendulaires sont importantes pour les Bricocorcelliens puisqu'en 2007, 18,5% des actifs de Saint Brice travaillaient à Saint-Brice-Courcelles, mais 78,2% d'entre eux partaient travailler dans une autre commune du département de la Marne.

Zone piétonne des écoles
Source : Cap Terre

Des infrastructures de transport lourdes et polluantes

La Ville de Saint-Brice-Courcelles est traversée et longée par de grosses infrastructures viaires et ferrées qui contribuent à de fortes émissions de CO_2 et à la pollution de l'air local : A4, A26, D944, voies ferrées reliant notamment Reims à Paris.

Ces infrastructures posent aussi des problèmes de franchissements et des liens entre les secteurs de la commune.

Le chemin piétonnier longeant la Vesle par exemple est en cul de sac à hauteur du pont de chemin-de-fer : Reims Métropole travaille actuellement, en tant que maître d'œuvre, à la réalisation d'un ouvrage de franchissement en béton armé, qui permettrait de faire la jonction avec les piétonniers de l'espace canal, des chemins menant au massif de Saint Thierry (chemin des Marais, des tourbières, du Routy des vaches, de la Malle et des Viviers).

Saint-Brice-Courcelles est entouré par une ceinture autoroutière qui dessert la Commune par trois échangeurs. L'accès au centre-ville de Saint-Brice-Courcelles depuis le centre-ville de Reims se fait également par la RD 75.
Le centre de la commune est donc bien desservi par le réseau routier.

Les principaux accès à la Commune depuis le réseau routier principal

L'aménagement d'un nouvel accès en projet

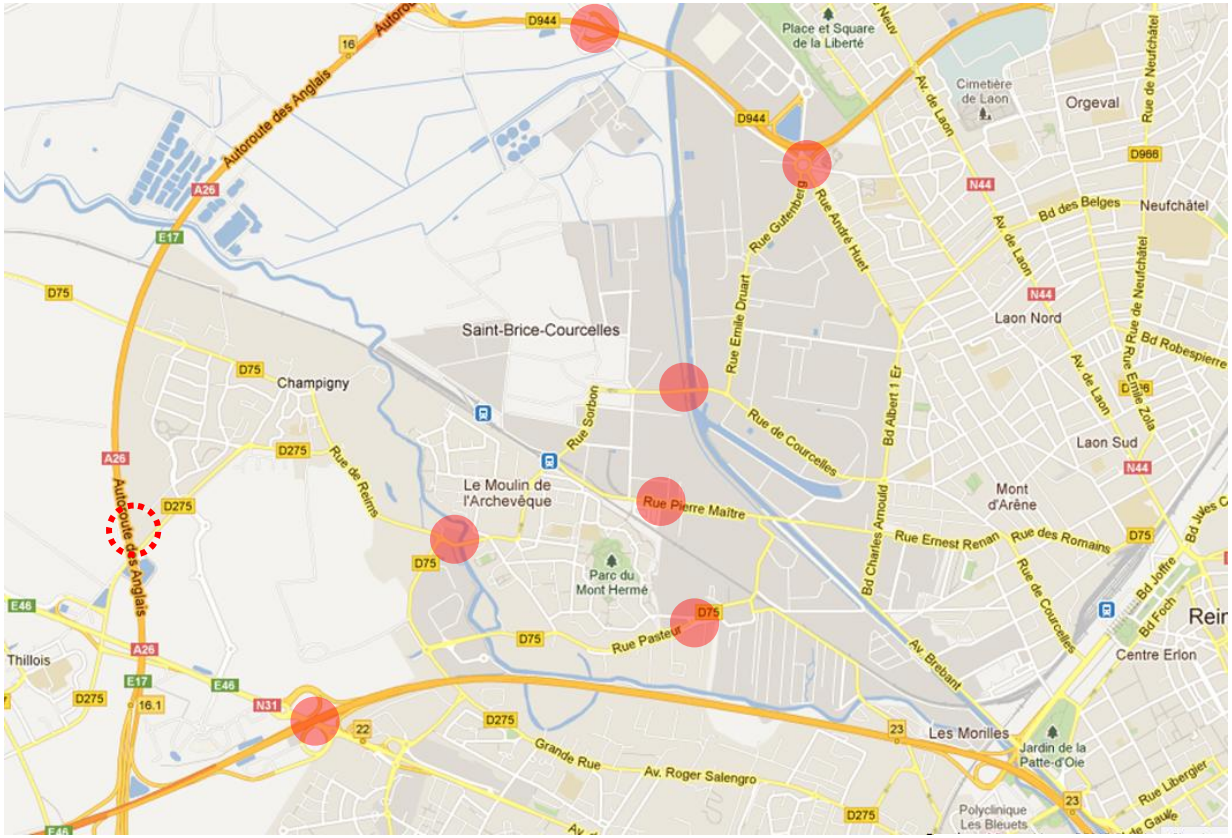

Source : Google maps

Enjeu 4 : Confort du cadre de vie

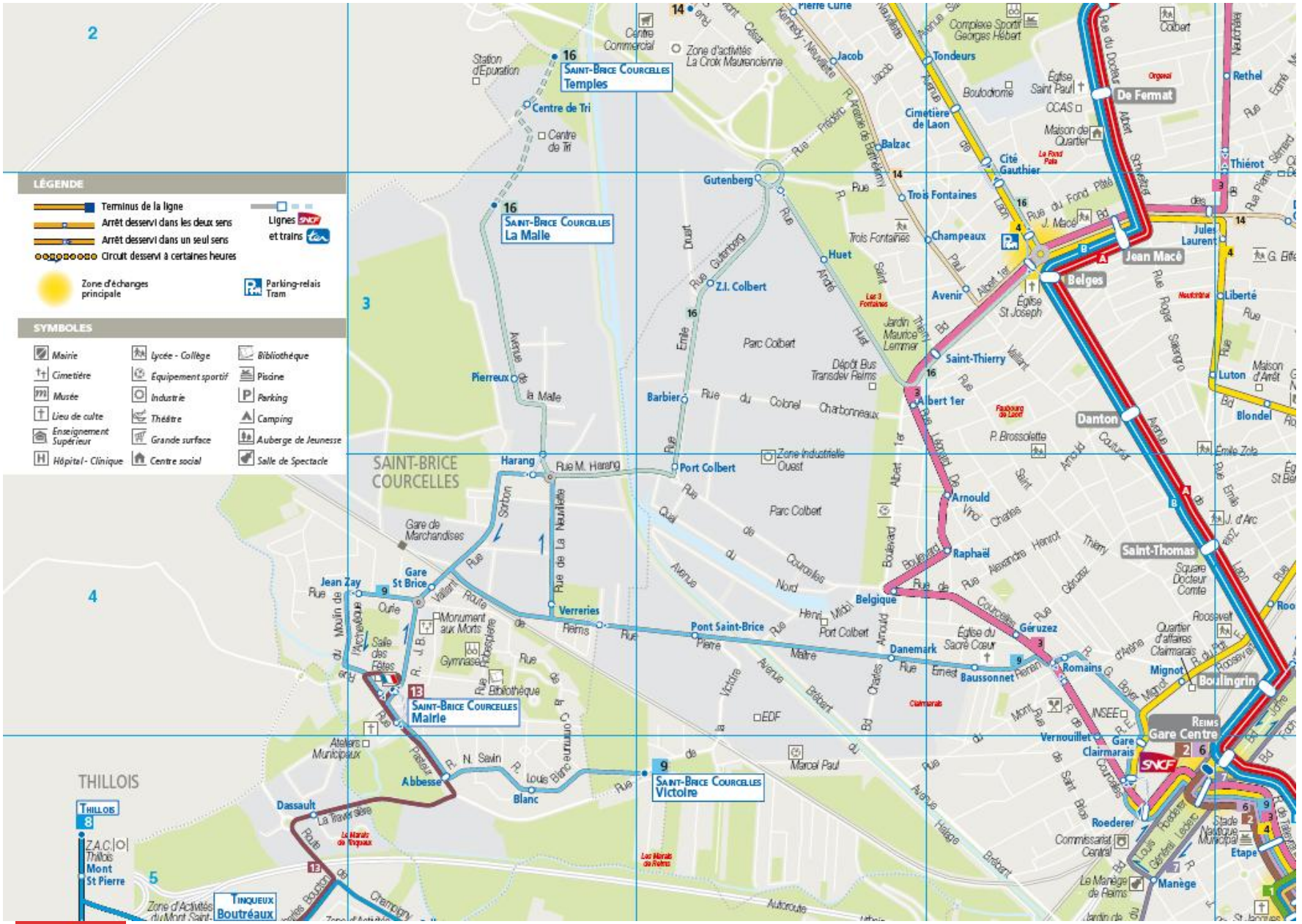

Le réseau Citura de Reims Métropole
Source : www.citura.fr

Des actions en faveur de la maîtrise de la place de la voiture dans la ville :

Des actions ont été par ailleurs engagées par la Commune pour réduire la place de la voiture dans la ville, notamment en modérant sa vitesse par un ensemble de zones 30 en centre-ville. Si la limitation à 30 km/h n'est pas toujours respectée, la mise en place de dispositifs dissuasifs a globalement fait baisser la vitesse des véhicules.

La Ville a mis en place également des zones piétonnes, dont l'une regroupant les écoles et équipements associés, permettant des déplacements sécurisés pour les élèves.

Les modes doux :

Il existe très peu de pistes cyclables sur la commune : on en trouve une au nord des terrains de foot et du boulodrome situés en limite ouest de la ville, une le long du canal, une sur la rue Pasteur au sud et remontant vers le centre en limite est de la ville, une le long du chemin St Thierry.

Par ailleurs, peu de contre-sens cyclable ont été instaurés dans les zones 30 de la ville pour des raisons de sécurité : certains habitants le déplorent.

L'étroitesse des voies communales ne permet pas toujours la cohabitation de l'ensemble des modes en site propre, toutefois la généralisation des zones 30 en centre-ville facilite le développement de la pratique du vélo.

Des stationnements vélos sont disponibles, notamment à proximité des équipements et commerces : 20 arceaux vélos desservent l'école Prévert, 10 l'école Kergomard, la Maison des arts musicaux dispose de 10 places et le terrain de foot dispose également de stationnements vélos. Pour ce qui est de l'accès cyclable aux zones commerciales, il est par exemple plus facile d'aller en vélo ou à pied au Carrefour de Tinqueux qu'au Leclerc de Saint-Brice-Courcelles.

Des vélibus sont organisés à Saint-Brice-Courcelles à la belle saison, ainsi que des pédibus plus ou moins pérennes. Des tentatives ont par ailleurs été réalisées pour aller en groupe à vélo à la gare de Reims (notamment pour les travailleurs).

Les piétons bénéficient quant à eux de linéaires de promenades tels que le GR 654 qui longe le Canal de l'Aisne à la Marne, une partie des bords de Vesle, ainsi qu'un ensemble de chemins : chemin des Tourbières, chemin des Marais, chemin des Chenevières, chemin des Temples, etc.

Le projet de Coulée Verte porté par Reims Métropole offrira également de nouveaux espaces aménagés aux promeneurs.

Par ailleurs, la concentration des équipements et commerces de proximité dans le centre, au sud du territoire communal, incite les déplacements à pieds pour les personnes résidant en centre-ville.

Déplacements scolaires :

- La Commune a inséré ses établissements scolaires, ainsi que des équipements culturels et éducatifs associés, dans une zone piétonne, permettant ainsi des déplacements rapides et facilités des jeunes.

- le ramassage scolaire à destination du collège trois fontaines (qui concerne 134 élèves), situé sur la Commune de Reims, est pris en charge gratuitement par la Commune et le réseau TUR (Transport Urbain de Reims). Pour les autres collégiens et lycéens (195 élèves pour le lycée), la Commune prend en charge le coût des titres de transport pour toutes les lignes TUR.

La prise en charge des transports scolaires par la Commune et l'Agglomération garantit un usage réduit de la voiture pour les déplacements domicile-école.
La Commune prend à sa charge la part « famille » du transport scolaire et fournit une bourse aux étudiants pour leur transport.

Transport de marchandises :

Le Canal de l'Aisne à la Marne dessert la **Zone d'Activités de Colbert**, située à cheval sur la Commune de Reims et sur la Commune de Saint-Brice-Courcelles, via le Port de Reims et son extension du Port Colbert. Le gabarit du Port de Reims lui permet d'accueillir des péniches de 250 tonnes et 1,80 m de tirant d'eau. Des projets de modernisation du port devraient permettre à terme d'accueillir des péniches de 320 tonnes.
Le raccordement ferroviaire du Port de Reims à la SNCF est réalisé par l'intermédiaire d'une installation terminale embranchée (ITE) de 6 km dont la desserte est assurée par le service l'EFDI (Embranchements Ferroviaires et Desserte Industrielle), un service de la CCI de Reims-Epernay implanté avenue de Chenevières à Saint-Brice-Courcelles. Une équipe de 10 personnes est en charge du service aux entreprises usagers. Sur le site portuaire, le magasinage et la manutention sont assurés par les entreprises privées qui y sont installées.
Le Port bénéficie également de la desserte autoroutière de Reims : A4 Paris-Strasbourg et A26 Calais-Dijon-Méditerranée.

Sur la Commune de Saint Brice Courcelles, plusieurs entreprises utilisent le Port de Reims et ses extensions : Arcelor SSC, BETON 51, CALDIC EST, Transports DURAND (transport routier de marchandises).

Les tonnages transportés par voie fluviale dans le périmètre de la CCI de Reims et d'Epernay sont en diminution quasi-constante depuis 2006 :

- 111 348 tonnes en 2006
- 152 309 en 2007
- 79 268 en 2008
- 66 068 en 2009

De la même manière, les tonnages transportés par voie ferrée ont également diminué :

- 619 422 tonnes en 2006
- 572 151 tonnes en 2007
- 571 209 tonnes en 2008
- 277 725 tonnes en 2009

La performance énergétique du bâti et du territoire

Articulation avec Reims Métropole…

- Existence d'un Espace Développement Durable Info Energie (EDDIE) apportant une aide et une information sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

- ***Bilan Carbone :***

Dans le cadre de la réalisation de son Plan Climat Energie, Reims Métropole a réalisé le bilan carbone de son territoire. Il révèle la responsabilité principale des transports de personnes et de marchandises, ainsi que du parc résidentiel dans les émissions de GES du territoire de l'Agglomération.

La performance énergétique du bâti et des activités, l'emploi de matériaux durables :

- Des audits thermiques ont été effectués par la Commune sur ses équipements et plusieurs actions d'amélioration/réhabilitation ont été effectuées :

- chaudières fioul et gaz remplacées dans l'école par des chaudières à condensation ;

- sur l'école Prévert contigüe à la Maison des arts musicaux, une des façades a été reconstruite et la deuxième le sera prochainement : les économies de chauffage de l'école faites grâce à cette rénovation ont permis de chauffer la maison des arts musicaux.

- Le CLAE est en cours de rénovation.

- La Commune a fixé dans certains de ses projets d'urbanisme récents des niveaux de performance énergétique assez élevés, et a fait le choix pour certains logements de matériaux de constructions performants, en particulier sur la ZAC des Bords de Vesle : logements en bardage bois, logements alimentés en granulés bois, 41 logements BBC alimentés à la géothermie rue Danton-rue Detres.

- Le PLU communal prévoit par ailleurs une bonification du COS pour la mise en place de bâtiments BBC.

Des maisons BBC et bardage bois sur la ZAC des Bords de Vesle
Source : Cap Terre

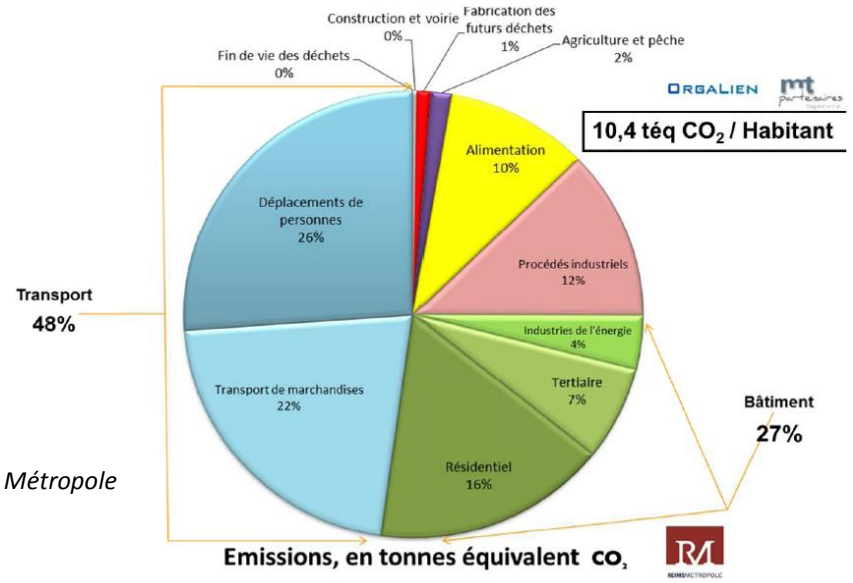

Bilan carbone de Reims Métropole
Source : site de RM

- Sur les parcs d'activités de la commune, certaines activités développent des actions de réduction des consommations énergétiques dans leurs process internes. (cf. finalité 5, problématique 3 et 5).

- La Commune a expérimenté la construction de maisons en briques de terre séchées avec un système de presse, sans cuisson (tuff+ craie pris sur place). Le système a bien fonctionné mais la mise en œuvre s'est avérée assez compliquée. Du bardage bois a dû être rajoutée sur les façades les plus exposées à l'eau. La presse a ensuite été exportée en Afrique.

- ***L'accompagnement et l'information de la population :***

- Le CCAS mène un accompagnement administratif et pédagogique aux ménages en situation de précarité énergétique.
- Par ailleurs les particuliers peuvent se renseigner auprès de l'Espace Développement Durable Info Energie.

- ***Le développement des énergies renouvelables :***

La première source d'électricité d'origine renouvelable en Champagne-Ardenne est l'énergie hydraulique.
Par ailleurs, 26,5% de la surface régionale est boisée et le gisement de biomasse régional est intéressant (paille, déchets des industries agro-alimentaires, déchets d'élevage). Toutefois, seul 1% des logements de l'Agglomération sont chauffés au bois, contre 16% au niveau de la région.
Le gisement éolien est également conséquent à l'échelle régionale.

Une étude a été menée par Axenne sur les ressources en énergies renouvelables sur les Bassin Rémois et Sparnacien.
Selon l'étude, les énergies renouvelables dont le développement s'annonce le plus important sur le territoire de l'Agglomération sont :

- Le solaire thermique et photovoltaïque : une poursuite de la tendance actuelle de développement en multiplierait respectivement la production par 12 et par 60 à l'horizon 2020.
- L'éolien : une poursuite de la tendance actuelle de développement en multiplierait la production par 10 à l'horizon 2020.

Outre ces tendances observées et annoncées, les gisements existants permettent d'envisager, selon l'étude, les développements suivants à l'horizon 2020 :

- Solaire thermique X 7
- Géothermie X 4
- Méthanisation X 5
- Photovoltaïque X 27
- Bois-énergie X 1,13

Le pôle de compétitivité « industrie et agro-ressources », spécialisé dans la bioraffinerie (domaines des agro-carburants, de la bio-santé et des bio-cosmétiques), la valorisation des savoir-faire et matériaux locaux, est un partenaire intéressant pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Enjeu 5 : Une économie locale respectueuse de son environnement

Le renforcement des liens entre la Commune et ses partenaires économiques locaux

Du fait d'une prise en charge par l'Agglomération de la compétence « développement économique », la Commune ne dispose que d'une faible marge de manœuvre pour intervenir dans le développement des entreprises, industries et commerces de son territoire. Les entreprises implantées sur le territoire communal ont notamment affaire à la Commune dans certaines situations juridiques ou administratives particulières, telles qu'un dépôt de dossier ICPE, ou encore lorsqu'elles ne respectent pas les obligations règlementaires qui leur incombent.

La Commune sollicite par ailleurs les entreprises en certaines occasions, comme la remise du bulletin municipal annuel.

Certaines activités du territoire offrent de plus des sponsors pour la mise en œuvre d'actions communales.

Articulation avec Reims Métropole…

- Le Développement économique du territoire est une compétence de RM.
- Les compétences en matière d'implantation et de gestion des zones d'activités sont partagées entre RM, les Communes de l'Agglomération, l'Agenda de Développement Economique et la CCI.
- Les zones d'activités d'importance communautaire dépendent directement de RM.

Une dynamisation de l'économie locale et un engagement des activités du territoire au service du développement durable

Une importante représentation des ouvriers et employés :

La catégorie socio-professionnelle la plus représentée en termes d'emplois à Saint-Brice-Courcelles, bien qu'en baisse, est celle des ouvriers. (Environ 44%).

Viennent ensuite les employés (25.5% en 2007) et les professions intermédiaires (18,6% en 2007).

56 % des emplois de la commune en 2007 appartenaient au secteur du commerce, transports et services divers.

Un territoire économiquement assez attractif :

La commune de Saint Brice se trouve en partie sur l'un des couloirs de croissance économique l'Agglomération de Reims, inscrite dans le SCOT : le couloir Reims-Fismes / vallée aval de la Vesle. Elle joue donc un rôle non négligeable, par les activités qu'elle accueille, dans le développement de Reims Métropole.

Enjeu 5 : Une économie locale respectueuse de son environnement

La proximité de Reims et la bonne desserte des zones d'activités (Parc Colbert, la Croix Maurencienne et la Malle) par le réseau autoroutier (A26) et le réseau routier (D944 et connexion plus difficile avec la RN44 à l'est), ainsi qu'une desserte interne d'une partie de ces ZA par le fer et le canal, rendent le territoire de Saint-Brice-Courcelles attractif pour l'implantation d'activités.
Les opportunités foncières offertes à Saint-Brice-Courcelles pour le parc d'activités est un atout supplémentaire.

Arcelor-Mittal à Saint-Brice-Courcelles-Courcelles
Source : Cap Terre

Les secteurs d'activités industrielles les plus représentés à Saint-Brice-Courcelles sont les suivants :

- Agro-industries. Une réflexion est d'ailleurs menée sur les débouchés des agro-ressources autres qu'alimentaires, notamment avec l'initiative Europol'agro.
- Emballage et conditionnement
- Métallurgie et construction mécanique
- Industrie chimique et pharmaceutique
- Logistique.

Des synergies entre activités encore peu développées :

L'association Colbert Développement est une association d'entreprises créée sur la base du volontariat de certains chefs d'entreprises, qui a pour vocation la valorisation et la promotion du parc d'activités Colbert de St-Brice/Reims, en partenariat avec les Communes de Reims et de Saint Brice et avec la CCI.
Actuellement l'association compte une trentaine d'entreprises membres et est assez peu active depuis 2010, du fait de réorganisations internes.
Elle mène notamment des actions en faveur de la signalétique du parc, qui doit encore être améliorée, notamment lors des départs et arrivées d'activités, et des transports, en ce qui concerne la desserte par les bus notamment, en partenariat avec Reims Métropole et l'opérateur Transdev. Elle projette également des actions en matière de sécurité des biens et des personnes (notamment lors des déplacements dans la zone), de structures d'accueil pour les enfants des travailleurs de la zone et de déplacements inter-entreprises (covoiturage, usage des transports en commun).
Outre ces quelques actions, aucune action phare n'est menée conjointement par les activités de Saint-Brice-Courcelles en faveur de leur promotion, de l'optimisation des modes de fonctionnement et du développement durable.

Enjeu 5 : Une économie locale respectueuse de son environnement

Des activités mal intégrées au territoire :

Lors de leur développement initial, les ZA de Saint-Brice-Courcelles n'ont pas bénéficié d'une intégration paysagère réfléchie. Elles contribuent à l'aspect peu qualitatif des entrées de ville est et des liens entre Reims et Saint-Brice-Courcelles. Pour remédier à cette situation dans les nouveaux projets de développement économique, la Commune de Saint-Brice-Courcelles a mis en place en avril 2006 un cahier de recommandations architecturales, urbanistiques et paysagères annexé au PLU, pour l'ensemble des projets urbains de son territoire. Un volet de ce cahier concerne en particulier les zones d'activités existantes et futures de la commune. Il décline des préconisations en matière d'organisation spatiale, d'utilisation des surfaces, d'implantation des bâtiments, de traitement des limites, de qualité architecturale et paysagère, de matériaux, de signalétique, etc.

Arrivée par la rue Marguerite Harang, après le passage du Canal.

Arrivée par la rue Pierre Maître.

Arrivée par la rue Gutenberg, au débouché de la place des 3 Fontaines.

Arrivée par la rue Pasteur.

Une dynamique d'engagement des activités en faveur du développement durable :

Certaines entreprises du territoire ont engagé des actions de développement durable, parfois contraintes par leur classement ICPE (Nonain) :

- tri des déchets
- récupération des eaux de pluie, notamment pour les process internes et le fonctionnement des machines (la Nonain, qui fait de la mécanique de précision, récupère l'eau de pluie depuis 2004)
- Réduction des consommations énergétiques à l'aide de dispositifs tels que des détecteurs de présence pour l'allumage du chauffage et de l'éclairage
- Suivi des rejets et pollutions, maîtrise des nuisances : la Société Nonain, dans le cadre de son classement ICPE, réalise des relevés réguliers de pollution et un relevé de bruit a été effectué lors de la constitution du dossier

Des entrées de ville plus ou moins qualitatives, souvent desservies par la présence de zones d'activités.

Source : Google Maps

Les bornes VE sur le site du centre commercial Leclerc

Source : Cap Terre

- Mise à disposition de bornes de recharge de véhicules électriques (sur le site de Leclerc) : l'accès à la borne se fait via un badge délivré à l'accueil du magasin.
- Actions en faveur de l'insertion : embauche de travailleurs en insertion pour l'entretien des espaces verts, création de structures d'accueil pour les enfants de salariés (Colbert Développement).

Certaines entreprises du territoire communal bénéficient d'une certification de qualité environnementale ISO 14001, d'une certification de qualité ISO 9001 ou encore d'une certification relative à la santé et à la sécurité au travail :

- CHIMIREC VALRECOISE, collecte de déchets dangereux : ISO 14001, ISO 9001 et OHSAS 18001
- DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT – ESKA, collecte et recyclage des métaux ferreux, papiers, déchets de toutes natures : ISO 9001
- ONYX EST : ISO 14001
- SITA DECTRA : ISO 9001et ISO 14001 - Les véhicules de l'entreprise roulent au Diester (biocarburant composé de 30% d'huile de colza).

Certaines entreprises du territoire communal ont par ailleurs une activité en lien avec le développement durable :

- Activités de gestion et recyclage de déchets divers, pour le territoire de la CAR : SITA DECTRA (collecte, tri, valorisation et traitement des déchets), ONYX (collecte et gestion de métaux, bois et palettes, DIB, papier, carton et plastique), SPDO (récupération de carcasses de véhicules), Tri Val'Marne (tri et conditionnement de déchets valorisables), Labo Services (collecte de déchets dangereux), Héroguelle (recyclage de métaux précieux).
- Compostage de déchets verts : l'entreprise Maloiseaux dispose de deux plates-formes de compostage de déchets verts, dont une sur St Brice. Les déchets verts qui y sont compostés viennent des communes de l'Agglomération de Reims.
  Le compost produit sert à amender les vignes uniquement mais l'actuel directeur de Maloiseaux mène une réflexion sur la diversification des débouchés, notamment en offrant la possibilité à des particuliers de venir porter leurs déchets verts et d'obtenir en échange un sac de compost.
- Assainissement : SANEST (collecte et traitement des eaux usées).
- Production d'énergie renouvelable : l'entreprise AVS Plus, située sur la zone d'activités de la Malle, produit des systèmes de production d'énergie photovoltaïque.

La collecte des déchets :

Depuis 2004, l'ensemble de la compétence liée à a la gestion des ordures ménagères relève de l'Agglomération de Reims Métropole.
Le prestataire chargé de la collecte des OM est Sita Reims Nettoiement.
La propreté urbaine reste toutefois compétence de la Commune de Saint-Brice-Courcelles, excepté pour les voiries à caractère intercommunal.

en 2010, la CAR a pris en charge 98 043 tonnes de déchets, soit une moyenne de 465 kg/hab/an, un chiffre plus faible que la moyenne nationale qui s'élève à 594 kg/hab/an.

- Les déchets ménagers sont collectés en porte-à-porte, deux fois par semaines pour les déchets résiduels et 1 fois par semaine pour la fraction recyclable.
Le tonnage d'OM résiduelles collectées sur l'Agglomération diminue constamment depuis la mise en place de la collecte sélective en 2004 et le déploiement d'une communication autour de la gestion des déchets (-2,5% entre 2009 et 2010). La collecte sélective a stagné sur l'Agglomération entre 2009 et 2010 avec un refus de tri qui se maintient autour de 11% des tonnages livrés, tandis que la collecte du verre a légèrement augmenté (+2,8%).

- 4 déchetteries ouvertes uniquement aux particuliers pour leurs déchets volumineux et toxiques sont disponibles sur le territoire de Reims Métropole, dont une à Saint Brice Courcelles et une au nord de Tinqueux, avec un accès gratuit limité à 250 kg par voyage.
L'enquête de satisfaction réalisée en 2010 sur le fonctionnement des déchetteries de l'agglomération révèle un taux de satisfaction de 99,3% pour la déchetterie implantée sur la Commune de Saint-Brice-Courcelles. Le principal point de satisfaction concernait la sécurité su stationnement, de circulation en voiture et de circulation piétonne. 100% des remarques faites par les interrogés pour l'amélioration du service de la déchetterie de Saint-Brice-Courcelles concernaient le « manque d'amabilité ».
A la question « "Souhaiteriez-vous pouvoir apporter d'autres déchets que ceux que la déchetterie accepte aujourd'hui … ?", 25% ont répondu des bouteilles de gaz, 10% du fibrociment, 5% de l'huile de friture et 5% un extincteur.

Articulation avec Reims Métropole…

- **Gestion des déchets :**
La Communauté d'Agglomération prend en charge les missions suivantes :
  - gérer la pré-collecte et la collecte des déchets ménagers et assimilés,
  - assurer le traitement de ceux-ci dans le respect des réglementations en vigueur et dans la recherche constante de leurs valorisations,
  - gérer le parc de conteneurs destinés aux collectes de déchets en porte-à-porte et en apport volontaire,
  - gérer les équipements de gestion de déchets (déchetteries, plate-forme mâchefers et centre de tri, UIOM),
  - assurer la communication et l'animation autour de la gestion des déchets.
- **Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement** : Les missions de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de RM sont la production et la distribution de l'eau potable, la collecte, le traitement et le rejet des eaux usées et pluviales, la facturation et le recouvrement des factures d'eau et d'assainissement, et la relation avec les usagers.

Un **Service Public d'Assainissement Non Collectif** a été créé en 2011 par RM.

- Le verre est collecté en bornes d'apport volontaire (15 colonnes sur la Commune, soit 1 colonne/90 logements en moyenne ou 1 colonne/230 habitants en moyenne) sur la Commune de Saint Brice-Courcelles et en porte-à-porte auprès des gros producteurs (bars, restaurants).

- Vieux vêtements : la Ville incite les Bricocorcelliens à les donner à des associations caritatives.

- Encombrants : la commune de Saint-Brice-Courcelles est la seule de l'Agglomération à disposer d'une collecte bimensuelle (bientôt mensuelle) des encombrants en porte-à-porte. En 2009, 70 tonnes d'encombrants ont été collectés pour un coût d'élimination de 23 948 €TTC. Comme pour les encombrants des autres communes de l'Agglomération, collectés dans des bennes de rue, la collecte des encombrants de Saint-Brice-Courcelles est traitée au centre d'incinération de REMIVAL pour une valorisation énergétique. En 2010, 3 853 MWh d'électricité ont été produits et autoconsommés sur le site de REMIVAL, tandis que 63 274 MWh ont été produits sur le site et consommés par la Chaufferie Urbaine du quartier Croix-Rouge de Reims (environ 35% de ses besoins énergétiques annuels).

- DEEE : Depuis l'année 2007, la Collectivité a signé deux conventions avec les éco-organismes agréés par les pouvoirs publics pour qu'ils prennent en charge les DEEE (prise en charge technique, administrative et financière) qui sont collectés sur les déchetteries communautaires.
- la première avec ECOLOGIC (DEEE hors lampes)
- la seconde avec RECYLUM (pour les lampes uniquement).

- Les déchets alimentaires et verts des services de la Commune et des restaurations collectives, sont actuellement incinérés. Seuls les particuliers peuvent disposer, s'ils le souhaitent, de composteurs individuels fournis par Reims Métropole.

- L'Agglomération dispose d'un centre d'incinération, REMIVAL, situé sur la Commune de Reims. L'incinération permet notamment la production d'énergie, qui sert en particulier à alimenter le chauffage urbain du quartier Croix-Rouge de Reims.

- L'Agglomération dispose également depuis 2004 d'un centre de tri multi-matériaux : TRIVALFER, situé sur la Commune de Reims et exploité par CHAZELLE. Le pôle TRIVALFER comporte une plate-forme de valorisation des mâchefers issus du centre d'incinération REMIVAL. L'exploitation de la plate-forme est certifiée ISO 14001 depuis 2008 et la certification a été renouvelée en 2010. Environ 83% des tonnages de graves valorisés l'ont été sur le territoire de Reims Métropole (+ 45% par rapport à 2009). Cela témoigne d'une bonne efficacité environnementale et économique de l'installation.

Les prestataires TRIVALFER et REMIVAL sont certifiés ISO 14001 et REMIVAL est également certifié ISO 9001.

- Les ordures ménagères ne pouvant être ni recyclées, ni récupérées, ni valorisées (on parle de " déchets ultimes ") sont stockées dans un Centre de stockage de déchets ultimes : ceux de Pargny-les Reims et Beine Nauroi dans la Marne pour les déchets de classe 2 et celui de Laimont dans la Meuse pour les déchets de classe 1.

- Les particuliers de l'Agglomération peuvent aussi disposer de composteurs ou bio-seaux Ceux-ci ont une contenance comprise entre 300 et 1000 litres et sont en bois ou en plastique. Ils sont distribués par les agents du service de collecte. Depuis 2006, près de 2214 composteurs ont été distribués : près de 600 tonnes d'OM ont ainsi été détournées de la collecte.

- Le coût de gestion des déchets est en grande partie couvert par une TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

- La CAR déploie depuis 2010 des conteneurs enterrés pour une collecte en apport volontaire (22 conteneurs mis en place en 2010) : la première expérimentation ayant amélioré les pratiques de tri et satisfait les usagers, le système va être déployé en partenariat avec les bailleurs Foyer Rémois, Effort Rémois, Reims Habitat. 400 conteneurs devraient être mis en place en 4 ans, notamment dans le cadre de projets de rénovation urbaine.

- Un contrat a été signé par la CAR avec Eco-emballages autour de la communication et de la sensibilisation au tri.
Le service déchets de Reims Métropole dispose par ailleurs de 4 agents d'animation, qui ont sensibilisé en 2010 4400 enfants et touché au total 29 570 personnes, notamment grâce au standard « TRI INFO ».
Un programme de prévention des déchets a également été signé avec l'ADEME en 2010. Celui-ci vise la réduction en 5 ans de 5600 tonnes collectées, en agissant sur la sensibilisation, en mettant en œuvre des actions éco-exemplaires, des actions emblématiques nationales, des actions de réduction à la source, des actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et de prévention qualitative.

- La CAR a par ailleurs signé une convention avec EMMAUS permettant à l'organisme de récupérer directement chez les particuliers les objets dont ils veulent se défaire et qui peuvent être récupérés.
Deux compagnons d'EMMAUS interviennent sur deux déchetteries une fois par mois, dont celle de Saint-Brice-Courcelles, en contrepartie de quoi EMMAUS peut accéder au quai de transfert de Saint-Brice-Courcelles afin que la Communauté puisse se défaire de la fraction irrécupérable issue du tri des apports directs sur son site de Reims.
En 2010, près de 30 tonnes de déchets ont été ainsi détournées des déchetteries de Reims/Croix-Rouge et de Saint-Brice-Courcelles. EMMAUS a par ailleurs apporté 157 tonnes de déchets sur le quai communautaire.

Service de l'eau et de l'assainissement :

Ce service est pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

En 2010, on comptait à Saint-Brice-Courcelles 1364 abonnés au service, dont 7 bâtiments communaux, 16 industries, 1331 abonnements domestiques et 10 prises incendie.

La ressource en eau potable est captée en dehors du territoire de la Communauté d'Agglomération.
Le rapport d'analyse de l'eau potable distribuée de janvier 2012 révèle une qualité de l'eau tout à fait satisfaisante.

Le réseau d'assainissement de l'Agglomération est un réseau séparatif, constitué de 361 km de réseau d'eaux pluviales et de 480 km de réseau d'eaux usées.
Le réseau est gravitaire, avec 22 stations de relèvement ou de refoulement sur le réseau d'eaux usées et 6 sur le réseau d'eaux pluviales. Le territoire de l'Agglomération compte également 13 déversoirs d'orage et 31 bassins de rétention.
Les rejets au milieu naturel proviennent des déversoirs d'orage ainsi que du réseau d'eaux pluviales.

6 Conventions de rejets d'effluents industriels au réseau d'eaux usées ont été signées en 2009 pour l'Agglomération.

Le taux de raccordement théorique au réseau d'assainissement est de 98,5%.

La Station d'épuration (STEP) de l'Agglomération, située Chemin du Temple à Saint-Brice-Courcelles, est de type boues activées à aération prolongée et à faible charge massique. Depuis 2002, Reims Métropole exploite cette STEP.
Le milieu récepteur des eaux épurées est la Vesle et éventuellement les champs d'épandage (Terres Hautes et Terres Basses). La capacité de la STEP est de 470 000 équivalents habitants. Son débit par temps sec est en moyenne de 75 000 m3/j, au maximum de 95 000 m3/j et par temps de pluie de 130 000 m3/j.
La station d'épuration a un excellent rendement.

En période d'étiage, le débit de la station d'épuration peut représenter jusqu'à 90% des eaux de la Vesle. C'est pourquoi l'arrêté préfectoral impose à la STEP une double contrainte exceptionnelle en matière de rendements épuratoires et de concentrations maximales.

Etant donné la fragilité de ce milieu récepteur qu'est la Vesle, l'épuration des eaux usées va jusqu'à un traitement tertiaire physico-chimique.

La proximité immédiate d'habitations sous les vents dominants a nécessité la mise en place d'une importante installation de désodorisation de l'air dans les ouvrages de prétraitement et de déshydratation des boues. Un jury de nez a par ailleurs été mis en place par Reims Métropole à l'initiative de la Commune de Saint-Brice-Courcelles : les citoyens volontaires pour participer à ce jury peuvent ainsi appeler un numéro dédié pour faire part de leur appréciation en matière de nuisances olfactives.

Pour ce qui est de la gestion des déchets de la station d'épuration, seuls les refus de dégrillage compactés après leur extraction sont dirigés vers des centres d'enfouissement techniques. Les sables extraits par les dessableurs sont renvoyés vers l'unité de traitement des produits de curage de la station d'épuration pour être lavés et sont ensuite réutilisés en remblais de tranchées pour les travaux réalisés pour la collectivité.
Enfin, les boues produites chaque année sont valorisées par une filière agricole, en remplacement efficace et économique des apports en azote, fer et phosphate habituellement obtenus par l'épandage d'engrais chimiques.

Le diagnostic Agenda 21 de Reims Métropole révèle une **très forte consommation énergétique** de la STEP, équivalente à celle de l'éclairage public de l'Agglomération, malgré des efforts déjà engagés en la matière.

Outre le réseau d'assainissement collectif, l'Agglomération compte également **424 installations d'assainissement non collectif**, dont 75% sont situées en Bords de Vesle.

Les projets urbains :

- La commune de Saint-Brice-Courcelles, au tissu urbain aujourd'hui en saturation, présente un solde migratoire de -0,78%, quasi-équivalent à celui de la Ville de Reims (-0,88%). La disponibilité du foncier est de plus en plus faible sur la commune, néanmoins, pour répondre à la demande locale de logements, plusieurs opérations d'urbanisme sont en cours ou en projet.
Les performances énergétiques et développement durable de ces projets sont élevées : cf. «Enjeu n°4 : Confort du cadre de vie », « La performance énergétique du bâti et du territoire ».

- La Commune a demandé au bailleur l'Effort Rémois de mener des actions éducatives à destination des personnes entrant dans ses logements, l'idée étant ensuite de transmettre cette pédagogie lors d'un changement d'occupants, lors de l'état des lieux.

Des actions éducatives adaptées aux jeunes de la Commune

La politique éducative est une des priorités déjà mise en œuvre par la Commune.

Une action communale forte en matière d'équipements et d'activités :

La Commune met à disposition des structures éducatives plusieurs équipements : le complexe sportif Salvador Allende, la bibliothèque municipale, la maison des arts musicaux, les locaux du foyer pour tous et du Centre Social, les locaux scolaires, le restaurant scolaire, les terrains de sport, la salle des fêtes pour certaines occasions. Elle met aussi à disposition des véhicules communaux.

La Commune soutient financièrement et pédagogiquement certaines activités menées sur le temps scolaire : école de musique, activités théâtrales, actions relatives au développement durable.

L'école élémentaire Jacques Prévert ainsi que l'école maternelle Pauline Kergomard bénéficient de la proximité étroite avec le centre social, la bibliothèque, le restaurant scolaire. Cette proximité permet un déplacement à pied aisé pour les jeunes, d'autant que les deux établissements sont insérés dans une zone piétonne.

Des activités respectueuses du rythme de l'enfant :

Les acteurs de l'éducation locale de Saint Brice sont soucieux du respect du rythme des enfants et proposent des activités péri et extra-scolaires compatibles avec les horaires d'écoles, ainsi qu'en adéquation avec le programme scolaire, notamment pour les activités de la pause méridienne. Une Charte de la pause méridienne a été élaborée par la Commune, avec pour objectif d'organiser la pause de midi de manière cohérente avec le reste de la journée de l'enfant.

Toutes les tranches d'âge sont concernées par le projet éducatif de la Commune, de 3 à 25 ans, et une attention particulière est portée sur la continuité des activités et animations d'une tranche d'âge à la suivante.

Enjeu 7 : l'engagement citoyen de la population et notamment des jeunes

L'engagement citoyen des jeunes et les partenariats entre acteurs éducatifs

Un plan éducatif local favorisant les engagements :

- La Commune de Saint-Brice-Courcelles a mis en place un Plan Educatif Local en 2009, évalué chaque année, qui a notamment comme objectifs de développer le savoir vivre ensemble et le partenariat entre les partenaires éducatifs.

Grâce à ce plan, les jeunes sont amenés à s'engager, selon leur tranche d'âge, au sein d'instance de réflexion et d'actions : Atelier Citoyenneté pour les 6-10 ans, Conseil des Enfants pour les 6-10 ans, Conseil des Ados pour les 11-17 ans, Conseil des Jeunes pour les plus de 17ans, etc.

Le bilan 2010/2011 du Conseil des Jeunes était mitigé du fait du départ de son responsable. Toutefois un nouveau bureau pour le Conseil a été élu en octobre 2011, qui devrait permettre de relancer les actions de cette instance.

L'implication de l'ensemble des acteurs au service de l'éducation :

- L'ensemble des acteurs éducatifs de la Commune sont impliqués dans le développement d'activités péri et extra-scolaire éducatives : parents, assistantes maternelles, professeurs des écoles, Foyer pour tous-Centre Social Educatif et Culturel, J'ai mon mot à lire, les associations sportives, la Commission municipale « Education ». Une charte des interventions scolaires a été rédigée dans le cadre de la concertation entre l'école, le centre social, l'école de musique et la mairie.

Plusieurs parents d'élèves mènent actuellement une réflexion sur la mise en place d'un pédibus pour les élèves des établissements scolaires.

L'accession à l'emploi et l'insertion par le travail

Articulation avec Reims Métropole…

- Partenariat privilégié entre Reims Métropole et les structures d'insertion par l'activité économique.

Une culture locale de l'insertion :

Une « culture de l'insertion » est souvent évoquée par les acteurs municipaux, lors des entretiens.

La Commune de Saint-Brice-Courcelles accueille sur son territoire des structures spécialisées dans l'insertion des personnes par le travail, ou est en relation avec des structures de ce type extérieures à son territoire :

- SITA REBOND, seule entreprise d'insertion de la Marne intégrée à l'éco-pôle SITA DECTRA de Saint-Brice-Courcelles : insertion par l'emploi, avec formation et embauches définitives à la clé.

- EPIS (Ensemble pour l'Insertion Sociale et Solidaire) : atelier-chantier d'insertion sur 3 activités, la collecte et le recyclage du pain, le maraîchage et la vente de paniers de produits maraichers, viticulture. Chacune des personnes en insertion bénéficie d'un accompagnement social et personnel.
- Centre d'Aide par le Travail pour personnes handicapées du Groupement pour l'Education et l'Adaptation des Jeunes Handicapés, situé au nord de la Commune, avenue des Coïdes et construit en usine relais avec portage financier initial par la Commune, remboursée par le paiement d'un loyer. Il héberge deux Etablissements de Service et d'Aide par le Travail (ESAT).

Le groupement réunit 5 secteurs d'activités : espaces verts, maçonnerie, peinture/vitrerie/revêtement, viticulture/viniculture, conditionnement.

Des aides à l'insertion professionnelle :

Dans le cadre du Foyer pour tous – Centre Social Educatif et Culturel, un Point Info Jeunesse a été mis en place, fréquenté principalement par les 14-25 ans. Le PIJ permet notamment aux jeunes de découvrir les divers métiers et diverses formations existantes. Un travail d'orientation, d'aide à la recherche des Maîtres d'Apprentissage pour les CAP, d'aide à la formalisation de CV et lettres de motivation, etc., facilite l'entrée des jeunes de la Commune dans le monde professionnel.

Par ailleurs, depuis décembre 2011, un accompagnement social est proposé aux jeunes de 18 à 25, dans les locaux du foyer pour tous. Un animateur les aide pour :

- Aller au Pôle emploi, à la mission locale, au CRIJ, au CIO
- Les démarches administratives
- Les projets culturels et de loisirs
- La recherche d'emplois, de stages, de formations.

La consolidation du tissu associatif, l'engagement de toutes les catégories de population

Un important tissu associatif :

La Commune de Saint-Brice-Courcelles –Courcelles bénéficie d'une culture associative et de projet forte. Une maison des associations est actuellement en cours de construction.

50% des membres d'associations sont des personnes extérieures à Saint-Brice-Courcelles.

Des associations engagées dans la préservation de l'agriculture locale :

- Les jardins familiaux hérités des jardins ouvriers de la fin du XIXème siècle, nombreux sur le territoire de Reims Métropole et notamment dans la zone de la Coulée verte, sont des parcelles aménagées par la direction des espaces verts puis confiées en gestion à l'association des jardins familiaux qui redistribuent ces parcelles aux habitants.

Des jardins familiaux à Saint-Brice-Courcelles
Source : Cap Terre

La demande pour l'obtention d'une parcelle se fait auprès de la Mairie.

Depuis novembre 2011 existe une Ecole de Jardiniers, qui bénéficie d'un terrain loué par la Commune. Elle s'adresse aux enfants, adultes qui veulent apprendre à s'occuper d'un potager bio, et compte aujourd'hui 10 personnes.

1 maraicher a été embauché pour enseigner les membres de l'école. Les enfants sont éduqués au goût des produits naturels, d'autres enseignements sont donnés sur le recyclage, le compostage, etc.

Cette association peut être un bon relais des pratiques écologiques vertueuses pour l'exploitation des jardins familiaux de Saint Brice.

- Une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne existe par ailleurs depuis 2 ans.

Elle compte aujourd'hui 37 familles, dont deux ne sont pas des habitants de Saint-Brice-Courcelles, et est approvisionnée par des maraichers voisins de Saint-Brice-Courcelles, aucun maraicher de Saint-Brice-Courcelles n'ayant en effet voulu s'impliquer dans l'AMAP, selon son président.

- Des associations ciblées sur des classes d'âge existent également sur la Commune, notamment le Club Toujours Verts, dédié au troisième âge.

Enjeu 7 : l'engagement citoyen de la population et notamment des jeunes

L'accès pour tous à l'information et la participation de la population à la vie communale

Des moyens d'information efficaces :

La Commune dispose de deux principaux moyens locaux d'information et de communication :

- un journal local mensuel, l'Info, déposé dans les boîtes aux lettres. Il est un bon outil pour une communication régulière à destination des habitants et usagers du territoire
- un bulletin municipal annuel

L'affichage communal permet également d'informer la population.

Par ailleurs, les associations et écoles notamment relaient l'information, notamment par le biais elles aussi d'un affichage spécifique, mais aussi lors du forum des associations.

Accès aux télécommunications :

- Le territoire est couvert par un réseau ADSL avec un répartiteur.
- La bibliothèque et le Centre Social offrent des points d'accès publics à internet.

Une implication mitigée dans la vie municipale :

La Commune sollicite les citoyens dans le cadre des projets communaux et facilite la mise en œuvre de projets portés par la population. La population anciennement implantée à Saint-Brice-Courcelles est fortement impliquée dans la vie municipale mais le renouveau de cette implication se fait difficilement avec les départs en retraite et l'arrivée de nouvelles populations. On observe de ce fait une baisse de la mobilisation des citoyens communaux dans la vie associative et municipale.

La démarche de concertation dans les projets communaux :

Pour chaque projet urbain, la Commune invite la population à exprimer son avis. La communication tous publics se fait dans l'Info et une lettre est envoyée à un public plus ciblée particulièrement concerné par le projet.

Pour l'aménagement ou la rénovation de bâtiments associatifs (Maison des Arts Musicaux, Maison des Associations), une concertation est menée avec les associations et celles-ci peuvent faire la liste de leurs besoins et attentes. La concertation suit les étapes suivantes :

- définition des besoins
- réflexion avec l'architecte en phase d'APS (avant-projet sommaire)
- réactions des associations sur les propositions de l'architecte
- séances de travail sur le projet
- définition du Cahier des Charges de Cession de Terrain.

Enjeu 7 : l'engagement citoyen de la population et notamment des jeunes

Au moment de la rédaction dans le marché du Cahier des Charges de Cession de Terrain de la Maison des Associations, un recueil sera mis à disposition des associations pour qu'elles puissent exprimer leurs avis sur le document et y faire des annotations, avant envoi aux entreprises. Des allers et venues sont faits avec l'architecte afin d'optimiser le projet en concertation avec les associations.

Commune de Saint-Brice-Courcelles-Courcelles

Agenda 21

Programme d'actions

Novembre 2012

PREAMBULE

A l'issue du diagnostic validé par les élus et afin de débattre des enjeux hiérarchisés de ce diagnostic de la manière la plus exhaustive possible et de couvrir l'ensemble des champs du développement durable dans le cadre de la démarche participative avec les acteurs locaux, **les élus et Cap Terre ont défini 3 grands axes de travail regroupant de manière transversale l'ensemble des enjeux du diagnostic. Ces 3 axes stratégiques sont devenus les 3 piliers stratégiques du programme d'actions :**

- Améliorer le cadre de vie
- Des acteurs locaux respectueux de leur environnement
- Soutenir l'engagement citoyen et le lien social

1- ***Améliorer le cadre de vie*** : la commune de Saint-Brice-Courcelles bénéficie d'une situation de ville-campagne qui favorise la qualité du cadre de vie avec la proximité d'espaces de nature associée à la proximité du centre-ville de Reims.
Une partie importante du territoire communal est composé d'espaces de cultures (maraichage), d'espaces verts privés (Parc du Château de la Malle) et d'espaces naturels non aménagés et non occupés, dont certains sont protégés (ZNIEFF des Marais de la Vesle).
L'objectif de la Commune est de maîtriser l'urbanisation pour préserver au maximum ces espaces de respiration, tout en favorisant leur appropriation et leur reconnaissance par une meilleure information et de nouveaux aménagements.
Outre les espaces ouverts, les zones urbanisées de la commune doivent faire l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne la végétalisation, la place des piétons et cyclistes et la qualité paysagère.

2– ***Des acteurs locaux respectueux de leur environnement*** : cet axe concerne l'ensemble des acteurs communaux qui souhaitent s'impliquer dans un développement durable de leur commune.
L'objectif est d'impulser, de relayer, de valoriser l'engagement de chaque typologie d'acteurs (Commune, entreprises, associations, particuliers, usagers des équipements, etc.) en recherchant toujours la cohérence entre les actions menées.
L'engagement en faveur du développement durable pourra se traduire en des actions diverses : actions de sensibilisation, mesures prises pour le développement de la biodiversité, réduction des consommations dans les équipements communaux, opération d'urbanisme durable, etc.

3– ***Soutenir l'engagement citoyen et le lien social***
Au sein de la commune, les actions sociales et la culture associatives sont déjà importantes, comme le montre le diagnostic. Du fait de la taille de la commune, le lien social se noue assez rapidement entre ses habitants.

Toutefois, la diversité et le nombre des initiatives sociales et culturelles rendent parfois difficile leur mise en cohérence et leur articulation.
Par ailleurs, des synergies pourraient être renforcées entre les organismes associatifs, culturels et sociaux, et entre les générations qui se côtoient sans nécessairement interagir.
Enfin, certaines populations de la commune sont encore à l'écart des manifestations locales et de l'engagement citoyen, soit par désintéressement, soit par manque d'incitation et de connaissance des initiatives existantes.
L'Agenda 21 est l'occasion pour la Commune d'améliorer l'articulation des initiatives et de renforcer la participation de tous à la vie sociale communale.

Méthodologie du programme d'actions et concertation :

Dans le cadre de ces 3 axes définis en concertation avec les élus et services de la Commune, **3 ateliers de deux séances chacun** ont été montés avec les habitants et acteurs de la Commune. Chaque atelier correspondait à l'un des trois axes de réflexion :

- Améliorer le cadre de vie
- Des acteurs locaux respectueux de leur environnement
- Soutenir l'engagement citoyen et le lien social

Sur la base de la présentation d'un benchmark de bonnes pratiques adapté aux besoins du territoire identifiés dans le diagnostic, et au travers d'animations (telles qu'un jeu de rôle, un travail sur carte, un brainstorming, etc.), les participants ont exprimé leur compréhension de la thématique traitée ainsi que leurs attentes.

Les actions issues des ateliers ont ensuite été soumises à la Municipalité qui a sélectionné les actions jugées les plus pertinentes, à court, moyen et long termes, au regard notamment des priorités politiques, des évolutions du territoire en cours et souhaitées, et de l'évolution des règlementations, notamment en matière de développement durable (le Grenelle et ses déclinaisons opérationnelles).

Une fois les fiches actions réalisées, celles-ci ont été présentées en réunion publique, avant finalisation de l'Agenda 21.

Le programme d'actions de l'Agenda 21 communal établit un plan de mise œuvre des objectifs de développement durable de la Commune, à court, moyen et long terme.
Il décline des actions qui seront réalisées ou impulsées durant la première année de l'Agenda 21, et réévaluées par la suite, l'Agenda 21 devant

s'adapter à l'évolution des besoins locaux et aux nouvelles priorités communales.

Les Actions qui seront amorcées dès 2013 sont donc présentées ici sous forme de fiches actions. Les actions connexes qui devront être soutenues également par des partenaires locaux publics ou privés figurent à la fin du programme d'actions. Elles seront réétudiées lors de la première évaluation de l'Agenda 21, un an après le début de la mise en œuvre des premières actions.

PLANNING DES ACTIONS LANCEES EN 2012-2013

		2012	2013	2014	2015	2016	2017-2020	2020-2025	2025-2030
Axes	**Actions**								
Améliorer le cadre de vie	Mettre en place un balisage des cheminements piétons à usage public		*Repérage*						
				Balisage					
	Améliorer la continuité des pistes cyclables et des jonctions avec la coulée verte, en particulier le Canal	*Échéance à définir avec la Ville de Reims et RM*							
	Mettre en place des dispositifs d'agrément, sportifs et pédagogiques en bord de Vesle								
	Enfouir les réseaux électriques et téléphoniques des rues Detres, Danton et Pasteur		*Detres et Danton*						
				Pasteur					
	Réaménager l'impasse de la Vesle								
Des acteurs locaux respectueux de leur environnement	Permettre dans les équipements communaux une sensibilisation aux économies d'énergie et un suivi des consommations								
	Un système d'arrosage optimisé pour les terrains de foot								
	Signer une charte avec la FREDONCA afin de réduire encore l'utilisation de produits phytosanitaires								
	Préserver et contribuer au développement de la biodiversité locale								

	Utiliser de façon optimale les derniers terrains situés en zone constructibles destinées à l'habitation		*Réaménagement du secteur de l'Ile du Moulin de l'Archevêque* / *Réaménagement de la zone centre*
Soutenir l'engagement citoyen et le lien social	Aller vers les jeunes pour les impliquer dans la vie communale		
	Poursuivre la parution d'interviews d'habitants dans l'Info		
	Mettre en place un agenda partagé des manifestations sur le territoire communal		
	Poursuivre la communication sur le développement durable, via l'Info et le site internet		
	Organiser des temps de rencontre intergénérationnels, inter-associatifs et entre différents partenaires locaux		
	Soutenir le partenariat entre les associations, l'école, l'école des jardiniers, l'AMAP, la bibliothèque et les écoles		

Action sans échéance finale de réalisation : sa mise en œuvre doit être renouvelée régulièrement sur le long terme

MODE D'EMPLOI DES FICHES ACTIONS

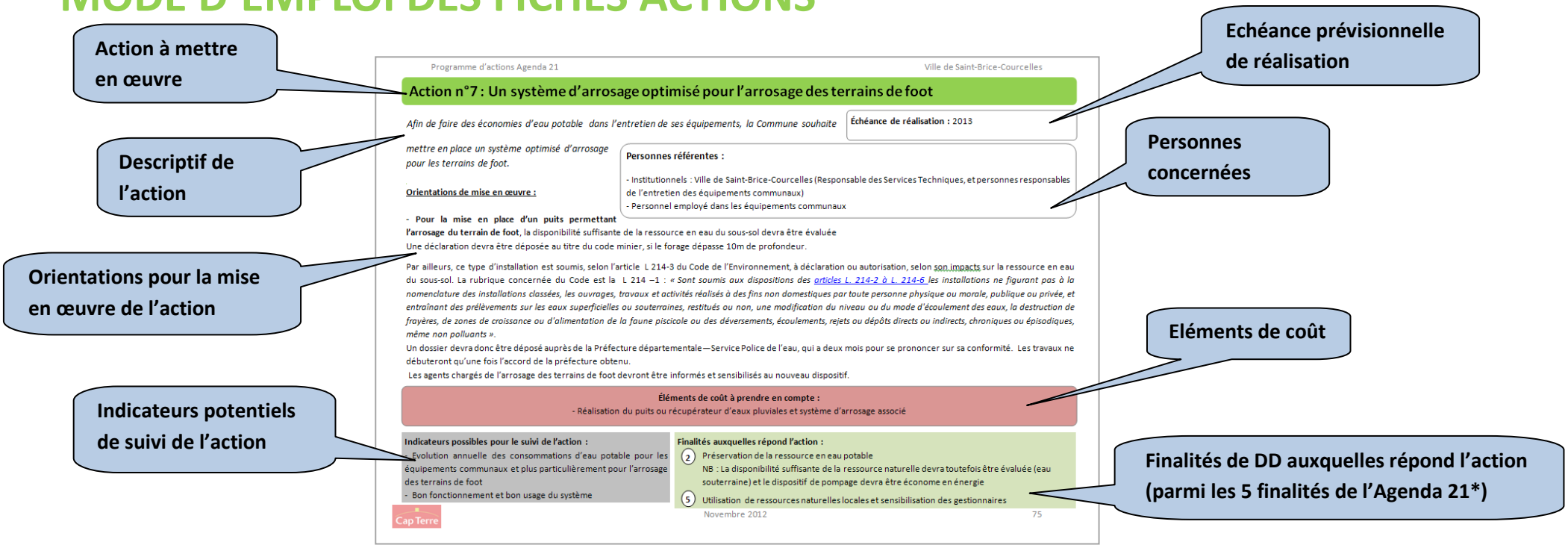

*** Les 5 finalités de l'Agenda 21 sont les suivantes :**

1. Lutte contre le changement climatique
2. Préservation de la biodiversité, des milieux et ressources
3. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
4. Epanouissement des êtres humains et qualité de vie
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les personnes référentes sont à la fois les acteurs pilotes de l'action et les acteurs concernés par sa mise en œuvre.
Les indicateurs potentiels mentionnés pour chaque action permettront son suivi annuel, ils permettront de s'assurer que les échéances de réalisation et les objectifs fixés pour chaque action ont été respectés.

SOMMAIRE DES FICHES ACTIONS

AXE 1 AMELIORER LE CADRE DE VIE **P.56**

Action n°1 : Mettre en place un balisage des cheminements piétons à usage public p.57

Action n°2 : Améliorer la continuité des pistes cyclables et les jonctions avec la Coulée Verte, en particulier le Canal p.61

Action n°3 : Mettre en place des dispositifs d'agrément, sportifs et pédagogiques en bord de Vesle p.64

Action n°4 : Enfouir les réseaux téléphoniques et électriques des rues Detres, Danton et Pasteur p.66

Action n°5 : Réaménager l'impasse de la Vesle p.67

AXE 2 DES ACTEURS LOCAUX RESPECTUEUX DE LEUR ENVIRONNEMENT **P.70**

Action n°6 : Permettre dans les équipements communaux une sensibilisation aux économies d'énergie et un suivi des consommations p.71

Action n°7 : Un système d'arrosage optimisé pour l'arrosage des terrains de foot p.75

Action n°8 : Signer une Charte avec la FREDONCA afin de réduire encore l'utilisation de produits phytosanitaires p.76

Action n°9 : Préserver et contribuer au développement de la biodiversité locale p.78

Action n°10 : Utiliser de façon optimale les derniers terrains situés en zone constructible destinée à l'habitation p.81

AXE 3 SOUTENIR L'ENGAGEMENT CITOYEN ET LE LIEN SOCIAL **P.83**

Action n°11 : Aller vers les jeunes pour les impliquer dans la vie communale p.84

Action n°12 : Poursuivre la parution d'interviews dans l'Info p.85

Action n°13 : Mettre en ligne le site internet de la Commune et y faire figurer une newsletter téléchargeable ou une version numérique de l'Info p.86
Action n°14 : Mettre en place un Agenda partagé des manifestations sur le territoire communal p.88
Action n°15 : Poursuivre la communication sur le développement durable, dans l'Info et sur le site internet p.90
Action n°16 : Organiser des temps de rencontre intergénérationnels, interassociatifs et entre différents partenaires locaux p.91
Action n° 17 : Soutenir le partenariat entre les associations, l'école des jardiniers, l'AMAP, l'association des jardins familiaux, la bibliothèque et les écoles p.93

DES ACTIONS QUI CONCERNE LA COMMUNE, MAIS PAS SEULEMENT ! P.95

Axe 1 : Améliorer le cadre de vie

Action n° 1 : Mettre en place un balisage des cheminements piétons à usage public

La Commune dispose de nombreux cheminements piétons, plus ou moins bien identifiés et plus ou moins bien connectés aux promenades aménagées telles que la Coulée Verte.
Ces cheminements traversent des zones diverses : zones naturelles, jardins familiaux, zones résidentielles, etc.
Le manque de balisage de certains explique une méconnaissance par la population des sentiers existants et une difficulté de repérage à certains endroits.

Échéance de réalisation :

- D'ici 2014 : repérage général des cheminements communaux
- De 2014 à 2016 : réalisation du balisage

Personnes référentes :

- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Responsable des Services Techniques, Contremaître Voirie, personnes chargées de l'entretien de la voirie), Reims Métropole (Service communication notamment)
- Associations et organismes sociaux concernés par les promenades piétonnes : association Pleine Nature, Centre Social—Foyer pour Tous, etc.
- Habitants et usagers de Saint-Brice-Courcelles

Orientations de mise en œuvre :

- **Mise en place d'un jalonnement et d'un balisage régulier**, permettant le repérage des sentiers et la reconnaissance de leur statut d'usage public :

On distinguera d'une part les panneaux d'entrée de sentier ou placés aux intersections, définissant l'affectation de la voie (usagers autorisés) et éventuellement donnant des informations sur le parcours, et d'autre part le balisage régulier permettant le repérage du promeneur.
Ce balisage sera implanté idéalement tous les 150m, avec une attention particulière dans le cas d'une ambigüité du parcours. Si l'on envisage un balisage avec des bornes, celles-ci monteront à environ 1m du sol, pour être accessibles et visibles à l'ensemble des usagers. Si le balisage est réalisé en apposant un marquage sur des supports naturels (arbres, pierres), on utilisera des peintures glycérophtaliques en suspension aqueuse ou acryliques pour limiter l 'impact sur l'environnement.

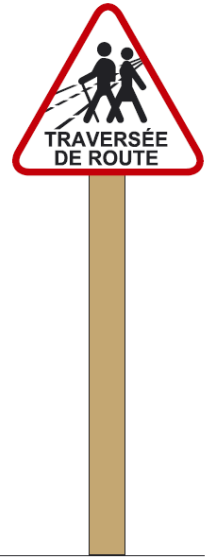

On pourra envisager d'adapter ces balises aux déficients auditifs et visuels, en prévoyant des inscriptions en braille et une information sonore sur l'itinéraire
Le balisage sera d'autant plus important dans les zones résidentielles de la commune, pour afficher l'usage public du cheminement emprunté, ou dans des secteurs prêtant à confusion (aux abords du château de la Malle par exemple).

- **Envisager des panneaux signalétiques permettant d'attirer l'attention et d'informer sur des éléments paysagers ou patrimoniaux intéressants** le long de ces promenades

- Prévoir aux entrées de sentier une **signalétique incitant à des pratiques respectueuses de l'environnement.**
- Envisager la mise en place d'un **guide du randonneur**, avec une découverte ludique du patrimoine, notamment naturel.
- **On évitera d'implanter du mobilier anti-intrusion des véhicules à moteur**, sauf incivilités avérées, afin de ne pas risquer une gêne pour les promeneurs, et notamment les PMR.
- Lorsque la voie douce croise une voie circulée, **un marquage au sol sera effectué à l'extrémité du cheminement** pour inciter les piétons à la vigilance.

Exemples d'aménagement au débouché de sentiers sur des voies à fort trafic :

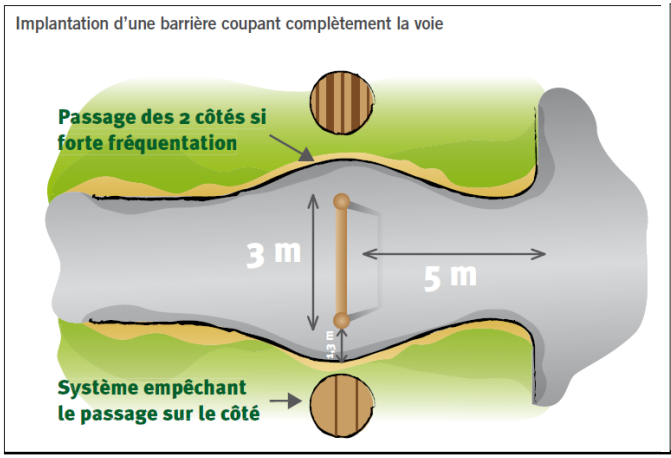

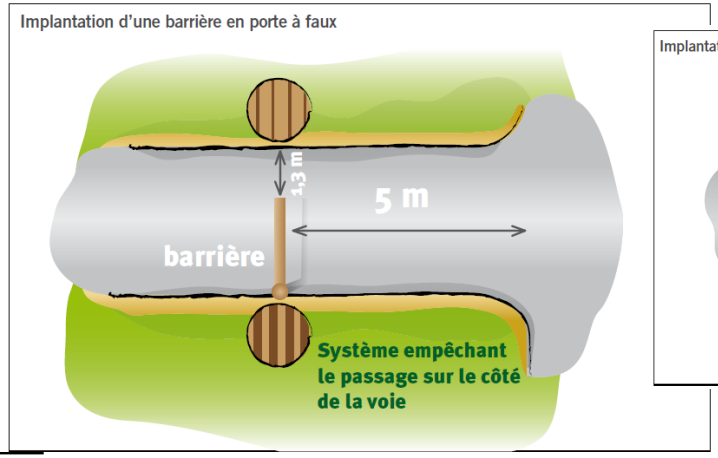

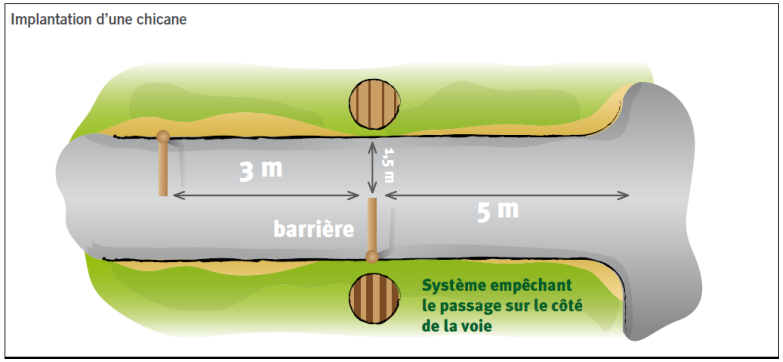

Pour la continuité des sentes principales de la Commune, les plus fréquentées ou desservant des équipements, on pourra envisager la mise en place d'un plateau surélevé pour faire ralentir les automobilistes et assurer la traversée sécurisée des piétons :

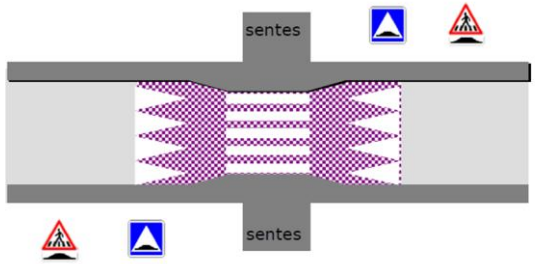

Démarche de mise en œuvre :

- Relevés de terrain avec la population pour réaliser une cartographie précise des sentiers et identifier les points d'implantation potentielle des balises.
- S'assurer de la mise à jour des conventions de passage sur des terrains privés le cas échéant.
- Travail avec Reims Métropole pour la diffusion d'un « topoguide » sur les promenades bricocorcelliennes et/ou la mise en ligne d'information sur les itinéraires possibles (plans avec informations sur la difficulté, la durée du parcours et le balisage associé) + travail sur des promenades à thème.
- Prévoir l'entretien annuel des sentiers piétons, ainsi que du balisage et jalonnement associé : on pourra s'appuyer sur les associations locales de randonnées pour effectuer une veille, notamment avant la période de plus forte fréquentation des cheminements (été), afin de s'assurer que les voies sont encore praticables (débroussaillage, élagage) et de vérifier le bon état du balisage. L'idéal est d'assurer deux vérifications du bon état des sentiers, au printemps et à l'automne.

Exemples de documents informatifs relatifs à des itinéraires piétons, téléchargeables via un site internet :

<u>NB</u> : la Commune travaille actuellement à la réalisation d'un jeu de piste, en lien avec les habitants, pour faire découvrir aux usagers des chemins piétonniers le patrimoine communal.

Coût unitaires estimatifs à prendre en compte (tarifs du mobilier ONF) :

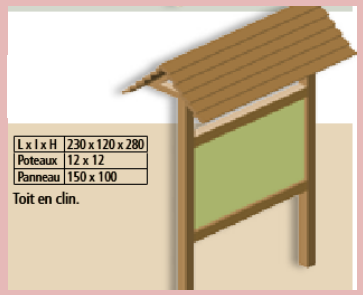

1041 à 1321 € selon le bois employé et avec scellement sans massif béton

78 à 88 € selon le bois employé et avec scellement sans massif béton

109 à 141 € selon le bois employé et avec scellement sans massif béton

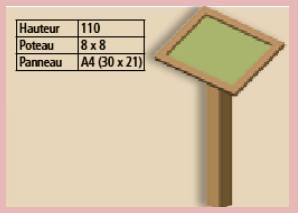

165 à 228 € selon le bois employé et avec scellement sans massif béton

Une harmonisation du mobilier de balisage avec celui de la Coulée Verte aménagée pourra être envisagée.

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :

- Itinéraires identifiés (en km)
- Itinéraires aménagés (en km)
- Taux de fréquentation des sentes aménagées (enquête)
- Moyens d'information et de promotion des itinéraires développés

Finalités auxquelles répond l'action :

2 Mise en valeur du patrimoine naturel et incitation à le respecter, pédagogie associée

3 Pérennisation des promenades thématiques, actions collectives liées

4 Espaces de respiration proposés à la population locale

Action n° 2 : Améliorer la continuité des pistes cyclables et les jonctions avec la coulée verte, en particulier le Canal

Les habitants de Saint-Brice-Courcelles bénéficient de l'aménagement récent de la coulée verte, notamment le long du canal de l'Aisne à la Marne, et prochainement le long de la Vesle.
Un renforcement des liens cyclables depuis le cœur de la commune jusqu'à cette promenade aménagée est nécessaire.

Échéance de réalisation :

Dès que possible, en lien avec la Ville de Reims et Reims Métropole

Personnes référentes :

- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Contremaître Voirie, personnes chargées de l'entretien de la voirie), Reims Métropole (Service de la Voirie et service chargé de la Coulée Verte)

- Associations et organismes sociaux concernés par la circulation à vélo

- Habitants de Saint-Brice-Courcelles

<u>Orientations de mise en œuvre :</u>

Permettre aux cyclistes de rejoindre en toute sécurité les points d'accès à la promenade du Canal. Pour cela, prévoir une bonne intégration des vélos sur les voies suivantes :

- *Route de Reims—rue Pierre Maître* : si l'on parvient à trouver l'emprise nécessaire, prévoir l'aménagement d'une piste ou bande cyclable bidirectionnelle, en partenariat avec Reims Métropole et la Ville de Reims (en lien avec l'aménagement prévu des VMC). L'entrée de Saint-Brice-Courcelles devra être également marquée sur cette rue.

Une meilleure insertion des cyclistes au niveau du passage à niveau, plus à l'ouest, sera indispensable pour garantir la sécurité de l'accès à la coulée verte. Le marquage et la signalétique doivent ainsi être améliorés pour inciter les cycles à emprunter le passage contournant le massif plutôt que de traverser le carrefour.

S'il n'est pas techniquement possible de réaliser un site propre pour les vélos sur les rues citées plus haut, une insertion sécurisée des vélos au niveau de ce carrefour constituera déjà une amélioration notable.

- *Chemin du Maire* : ce chemin, actuellement presque en cul-de-sac, pourrait être aménagé de manière à donner aux cyclistes un accès confortable au Canal, avec une signalétique indiquant la présence proche de la Coulée verte.

- *Le débouché du chemin St Thierry* sur la Coulée Verte devra également être aménagé. (Zone des Coïdes).

2

- *Rue Des Maraichers* : Cette rue, peu empruntée par les voitures, pourra faire partie des itinéraires vélos préférentiels.

- La ligne EFDI passant au nord de la rue Emile Dorigny, est une emprise de la CCI qui pourrait être investie pour la réalisation d'une liaison douce. La voie douce sera aménagée dans ce cas à côté de la voie ferrée, avec toutes les précautions d'usage qui s'imposent et en envisageant le fait que les voies ferrées soient un jour à nouveau circulées par des trains.

- *Pour ce qui est de l'accès aux bords de Vesle* prochainement aménagés dans le cadre de la Coulée verte, une ouverture et un réaménagement de l'impasse de la Vesle sont à envisager.

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :

- Itinéraires cyclables aménagés (en km)
- Sécurité et lisibilité des accès à la Coulée Verte

Finalités auxquelles répond l'action :

1. Report modal, modification des pratiques de déplacement : consommation d'énergie et émissions de GES moindres
2. Usage moindre des ressources fossiles en lien avec le report modal, moins de pollutions générées
4. Qualité de vie renforcée : qualité des espaces publics en lien avec la promotion des modes doux de déplacement, préservation de la santé et de la sécurité des usagers

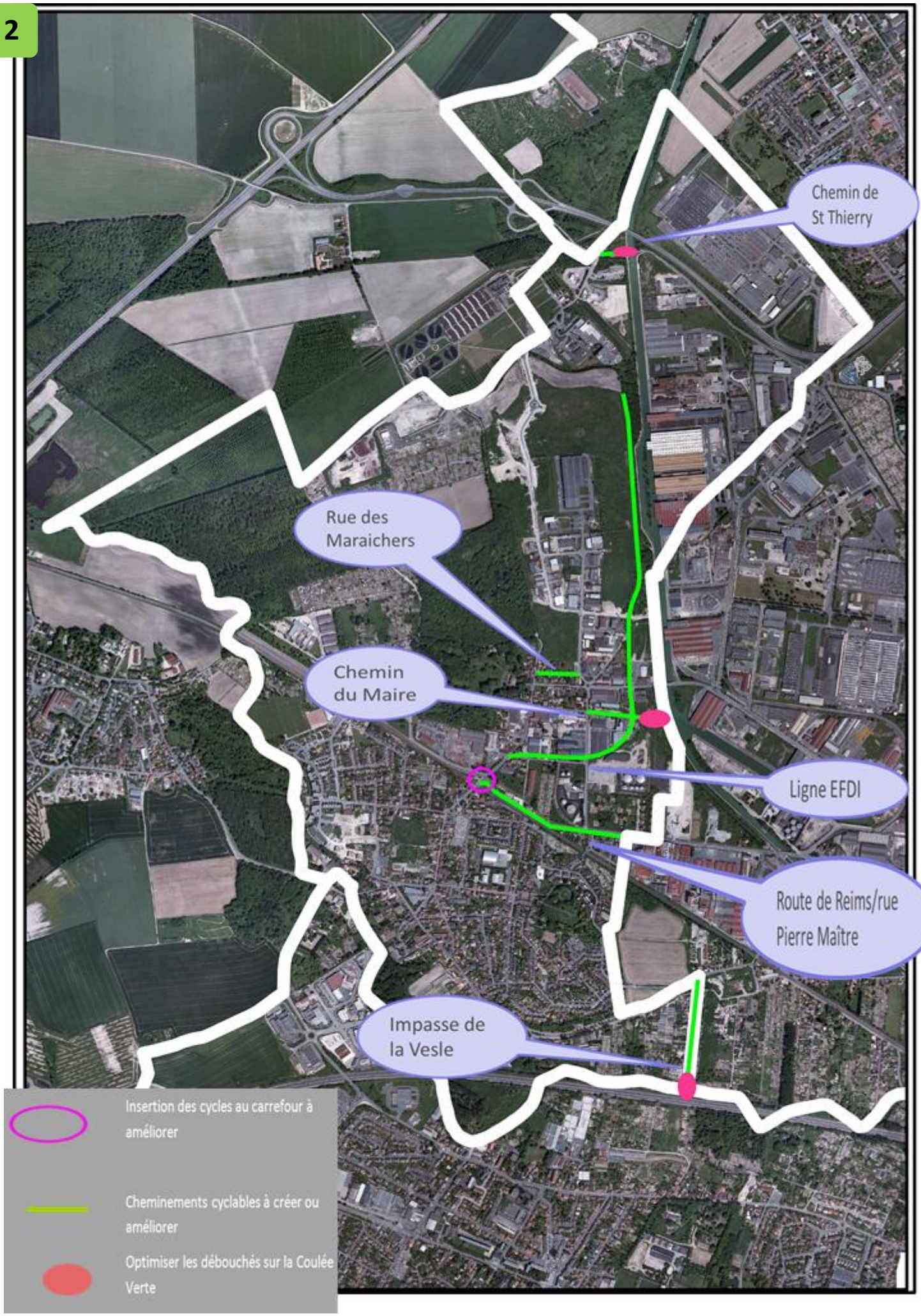
Chemin de St Thierry
Rue des Maraichers
Chemin du Maire
Ligne EFDI
Route de Reims/rue Pierre Maître
Impasse de la Vesle
Insertion des cycles au carrefour à améliorer
Cheminements cyclables à créer ou améliorer
Optimiser les débouchés sur la Coulée Verte

Action n° 3 : Mettre en place des dispositifs d'agrément, sportifs et pédagogiques en bords de Vesle

Les bords de Vesle sont en cours d'aménagement dans le cadre de la réalisation de la Coulée Verte par Reims Métropole.

Échéance de réalisation : octobre 2013

Cet aménagement est l'occasion de mettre en place sur les bords de Vesle des dispositifs accompagnant agréablement la promenade.

Personnes référentes :

- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Responsable des Services Techniques, Service Espaces Verts, Service de la voirie), Reims Métropole, Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle

- Habitants de Saint-Brice-Courcelles et notamment les riverains de l'impasse

Orientations de mise en œuvre :

- Mettre en place sur les bords de Vesle des tables de pique-nique. Celles-ci pourront être accessibles aux personnes en fauteuil roulant, en offrant un côté sans banc.

Pour éviter les dégradations, dans le cas de tables en bois, on pourra faire usage d'un traitement anti-graffiti écologique résistant aux frottements *(exemple : Woodguard)*

Affichage explicatif d'un mobilier

Les aires de pique-nique aménagées devront être accompagnées d'une signalétique incitant à respecter la propreté du lieu.

Signalétique incitative pour le maintien de la propreté de la zone

- Mettre en place une explication du mobilier sportif déjà existant sur les bords de Vesle.

- Mettre en place des panneaux pédagogiques expliquant les principes de la gestion différenciée et son impact sur le paysage des bords de Vesle : expliquer notamment la fauche tardive, la présence d'herbes hautes, de végétation spontanée, etc.

Éléments unitaires estimatifs de coût (tarifs mobilier ONF)

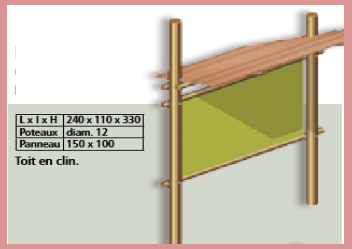

871 à 1031 € selon le bois employé et avec scellement sans massif béton

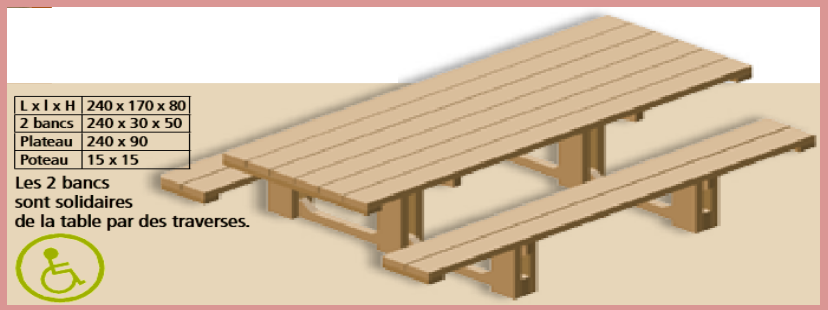

790 à 1150 € selon le bois employé. Cette table est autostable, elle n'a pas besoin de scellement

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :

- Fréquentation/usage des dispositifs mis en place (enquête)
- Dégradations du mobilier éventuellement observées
- Nombre de panneaux pédagogiques mis en place et leurs impacts (enquête, évolution du nombre de remarques/réclamations des riverains concernant l'entretien des espaces verts)

Finalités auxquelles répond l'action :

(2) Pédagogie liée à la pratique de jardinage raisonné, de réduction des pollutions de l'eau et des milieux

(3) L'aménagement des bords de Vesle favorise la tenue de rencontres et manifestation

(4) Les équipements sportifs participent à la préservation de la santé et les espaces d'agrément contribuent à améliorer la qualité de vie de la population locale

Action n°4 : Enfouir les réseaux électriques et téléphoniques des rues Pasteur, Detres et Danton

Afin d'améliorer le paysage urbain et de renforcer sa lisibilité, l'enfouissement des réseaux a déjà commencé sur la commune de Saint-Brice-Courcelles. Cette entreprise devra être poursuivie, notamment sur la rue Pasteur structurante et marquant l'entrée de la commune, ainsi que sur les rue Danton et Detres.

NB : Les nuisances olfactives relevées sur certaines rues par les habitants seront probablement atténuées grâce à cette action

Échéance de réalisation :

- Enfouissement déjà commencé rue Detres et Danton par le SIEM, ainsi que la rénovation des réseaux par Reims Métropole. Fin prévue en 2013

- La rue Pasteur sera faite en 2014-2015

Personnes référentes :

- Institutionnels : Reims Métropole (Direction de l'Urbanisme, Service de la Voirie), Ville de Saint-Brice-Courcelles (Responsable des Services Techniques, Service de la voirie)
- Habitants de Saint-Brice-Courcelles et notamment les riverains des voies concernées
- EDF

Coûts estimatifs à prendre en compte :

- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques comprenant fourreaux et câbles sous chaussée : 120 €/ml
- Enfouissement avec seulement les fourreaux sous chaussée : 90 €/ml

Pour la rue Pasteur : environ 120 x 1269 = 152 280 €
Pour la rue Danton : environ 120 x 242 = 29 040 €
Pour la rue Detres : environ 120 x 315 = 37 800 €
Soit un total approximatif de **219 120 €**

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :

- Enfouissement effectif des réseaux
- Gènes éventuellement générées par les travaux d'enfouissement : plaintes des riverains

Finalités auxquelles répond l'action :

(4) Qualité visuelle et fonctionnelle de l'espace public, préservation des nuisances potentielles liées aux ondes.
NB : pour ne pas générer d'impacts négatifs, une démarche de chantier faibles nuisances doit être mise en place

Action n°5 : Réaménager l'impasse de la Vesle et l'avenue des Chenevières et améliorer l'accès aux bords de Vesle

L'impasse de la Vesle, bordée de maisons et de jardins familiaux, est aujourd'hui peu qualitative.
Sa situation de lien potentiel avec la Vesle, dont les bords sont peu à peu réaménagés, en entrée de village, plaide toutefois pour sa requalification.

Échéance de réalisation :

2013-2015

Personnes référentes :

- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Responsable des Services Techniques, Service Espaces Verts, Service de la voirie) et Reims Métropole (Service responsable de la voirie, pour l'aménagement de l'entrée de ville par la rue de la Victoire)
- Habitants de Saint-Brice-Courcelles et notamment les riverains de l'impasse

Orientations de mise en œuvre :

Impasse de la Vesle

- Règlementer les stationnements illicites sur voirie pour supprimer toutes les voitures sur la voie (en accord avec le règlement du PLU).

- Etant donnée l'étroitesse de la voie, on pourra envisager la mise en place d'une zone de rencontre (zone 20) : une signalétique adaptée devra être prévue.

- Dans le cadre d'une réflexion plus large sur la trame douce et verte de Saint-Brice et de l'agglomération, on peut envisager un jalonnement spécifique associé aux parcours de la Coulée Verte et des sentiers de promenade.

- L'impasse de la Vesle peut mettre en relation les bords de Vesle avec le Mont Hermé, via la rue de la Commune, selon les ambitions du PADD. La rue de la Commune est d'ailleurs très fréquentée par des piétons qui descendent du bus au niveau, en direction du Mont Hermé, ce qui justifierait l'aménagement de trottoirs confortables à cet endroit.

- A terme, un accès facilité aux berges de la Vesle depuis l'impasse pourra être aménagé, par le biais d'un emplacement réservé au PLU.

- Le réaménagement de l'impasse de la Vesle contribue également à la requalification de l'entrée de Ville par la rue Pasteur : un travail pourrait être engagé avec Reims Métropole sur le traitement du carrefour situé au croisement de la rue de la Victoire et de la rue Pasteur, avec un aménagement de la friche jouxtant la limite communale.

- Afin de structurer la voie aujourd'hui peu cohérente du fait du caractère disparate des constructions et terrains qui la bordent, on pourra envisager une plantation d'alignement, rappelant la végétation des bords de Vesle.

La tenue de la voie passera également par sensibilisation des riverains sur le respect du PLU en ce qui concerne les clôtures.

Avenue des Chenevières

- Réaménager l'avenue des Chènevières, en concertation avec les entreprises qui la borde, en prévoyant notamment l'aménagement d'un cheminement piétonnier et cyclable permettant de rejoindre à termes les bords de Vesle et la coulée verte qui sera prolongée dans ce secteur.

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :

- Usages potentiels non souhaités observés sur l'impasse de la Vesle et l'avenue des Chènevières : stationnement sauvage par exemple
- linéaire cyclable aménagé
- Balisage ou signalétique lié à la coulée verte sur les deux axes
- Nombre de sujets plantés sur l'Impasse de la Vesle
- Accès à la Vesle depuis les axes concernés (niveau de sécurité, de facilité)

Finalités auxquelles répond l'action :

1. Valorisation des modes de déplacement moins émetteurs de GES, report modal
2. Ouvertures et accès sur la Coulée Verte, découverte du patrimoine naturel
3. Amélioration de l'accessibilité de l'espace public
4. Création de nouveaux espaces de promenade, requalification de l'espace public, sécurisation des cheminements

Axe 2 : Des acteurs locaux respectueux de leur environnement

Action n°6 : Permettre dans les équipements communaux une sensibilisation aux économies d'énergie et un suivi des consommations

Les équipements communaux sont un vecteur intéressant de sensibilisation aux pratiques économes en énergie.
Ils sont aussi potentiellement de gros consommateurs d'énergie, du fait de leur fréquentation.
Il est donc essentiel de suivre précisément les consommations de ces bâtiments et de prévoir des outils d'informations et de sensibilisation à destination de leurs usagers.

Échéance de réalisation : 2013-2014

Personnes référentes :
- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Responsable des Services Techniques, et personnes responsables de l'entretien des équipements communaux)
- L'ADEME et l'Espace Info Energie de Reims Métropole
- Personnel employé dans les équipements communaux
- Habitants de Saint-Brice-Courcelles et usagers des équipements

Orientations de mise en œuvre :

- On pourra envisager d'utiliser le **logiciel DECLIC** (Dépenses Energétiques des Collectivités Locales et Indicateurs de Consommation) développé par l'APCEDE (Agence Poitou-Charentes Energie Déchets Eau) et l'ADEME Bretagne et qui peut être obtenu gratuitement. Ce logiciel facilite la gestion des données énergétiques communales et permet d'élaborer un bilan des consommations et des dépenses sur plusieurs années. Il comporte trois modules : un module de saisie des données caractéristiques de la commune, un module de saisie des données énergétiques et un module d'exploitation des résultats.

Ce logiciel pourrait être partagé avec d'autres communes de l'Agglomération.

- Faire appel à **l'Espace Développement Durable Info Energie** de Reims Métropole, notamment pour **former** les agents désignés pour saisir les consommations et analyser leurs évolutions.

- Prévoir des **formations et des diffusions de plaquettes explicatives/guides pratiques** des données techniques de l'équipement et des éco-gestes à destination :

- des gestionnaires des sites qui veilleront à la bonne gestion des dispositifs énergétiques en tenant compte des spécificités du bâtiment, des consignes de température fixées, du mode de chauffage installé,

- du personnel travaillant dans l'équipement qui adoptera un certain nombre d'éco-gestes telle qu'une aération régulière des lieux afin d'améliorer la circulation de l'air chaud/froid,

- du personnel technique de la Commune et de éventuel prestataire énergéticien, qui contrôlera et maintiendra en service les appareils de chauffage notamment.

- **Informer et sensibiliser les utilisateurs des équipements** (posters indiquant la consommation des bâtiments actuelle et les économies visées, ainsi que les bonnes pratiques à adopter). Une parution dans l'Info pourra souligner cette campagne d'affichage. Pourront y être publiées notamment des informations pédagogiques sur la consommation électrique des bâtiments communaux.

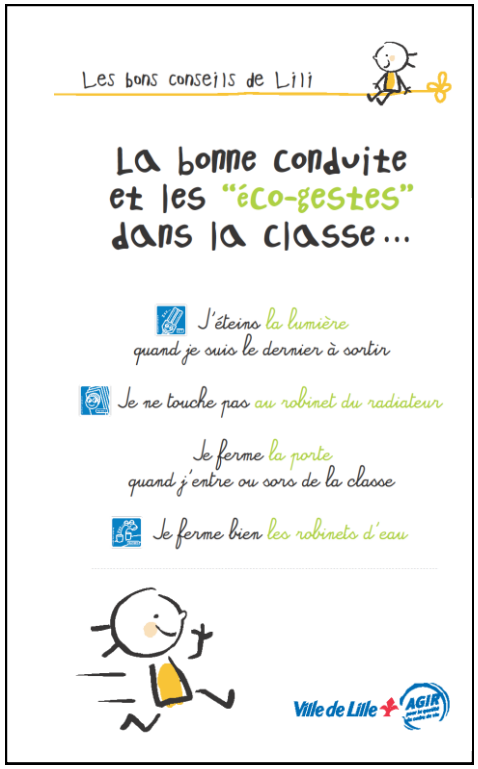

Exemples de campagnes d'affichage pour une sensibilisation aux éco-gestes dans les bâtiments communaux

Le guide pratique pour des bâtiments communaux plus économes de la Ville de Lille, à destination des techniciens et agents municipaux

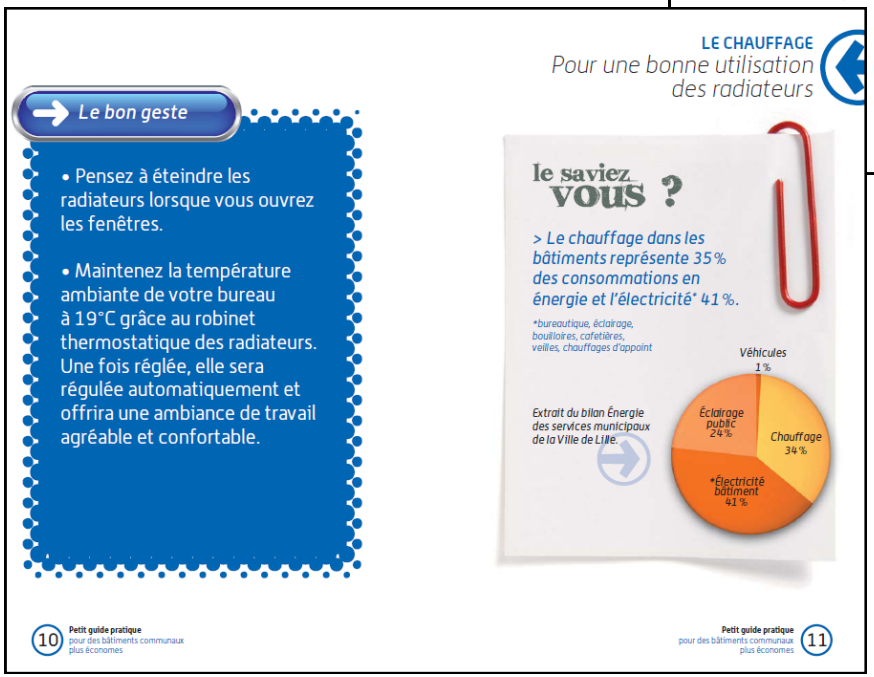

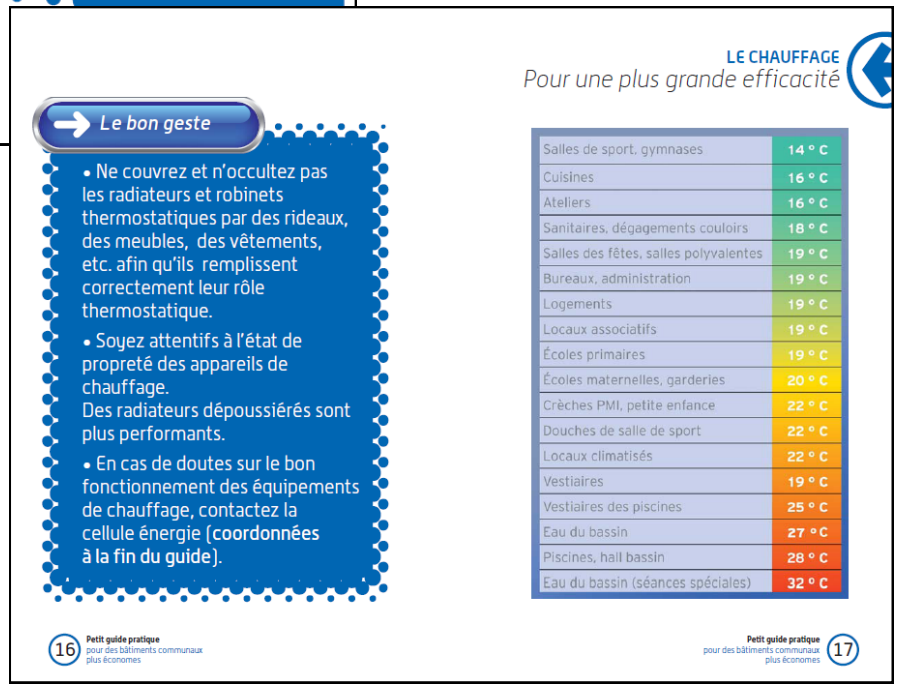

Éléments de coût à prendre en compte :

- Mise en place de compteurs par bâtiments (coût variable suivant les dispositifs déjà existants)
- Autres travaux éventuels d'optimisation énergétique des équipements
- Réalisation de supports de sensibilisation
- Campagne de sensibilisation (selon les supports utilisés)

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :

- Evolution annuelle des consommations des équipements communaux
- Evolution du % de dépenses énergétiques dans le budget de fonctionnement de la commune
- Dispositifs de sensibilisation mis en place (nombre/équipement et impacts via enquête)
- Nombre d'agents sensibilisés

Finalités auxquelles répond l'action :

1. Sensibilisation aux réductions des consommations d'énergie, économies dans les équipements communaux
2. Limitation des consommations d'eau et d'énergie
4. Formation et information des gestionnaires, du personnel, des usagers des équipements à des pratiques écoresponsables

Action n°7 : Un système d'arrosage optimisé pour l'arrosage des terrains de foot

Afin de faire des économies d'eau potable dans l'entretien de ses équipements, la Commune souhaite mettre en place un système optimisé d'arrosage pour les terrains de foot.

Échéance de réalisation : 2013

Personnes référentes :

- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Responsable des Services Techniques, et personnes responsables de l'entretien des équipements communaux)
- Personnel employé dans les équipements communaux

Orientations de mise en œuvre :

- Pour la mise en place d'un puits permettant l'arrosage du terrain de foot, la disponibilité suffisante de la ressource en eau du sous-sol devra être évaluée. Cette disponibilité devrait être suffisante étant donnée la présence de la nappe de la rivière Vesle.
Une déclaration devra être déposée au titre du code minier, si le forage dépasse 10m de profondeur.

Par ailleurs, ce type d'installation est soumis, selon l'article L 214-3 du Code de l'Environnement, à déclaration ou autorisation, selon son impact sur la ressource en eau du sous-sol. La rubrique concernée du Code est la L 214 –1 : *« Sont soumis aux dispositions des articles L. 214-2 à L. 214-6 les installations ne figurant pas à la nomenclature des installations classées, les ouvrages, travaux et activités réalisés à des fins non domestiques par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines, restitués ou non, une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux, la destruction de frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole ou des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants ».*
Un dossier devra donc être déposé auprès de la Préfecture départementale—Service Police de l'eau, qui a deux mois pour se prononcer sur sa conformité. Les travaux ne débuteront qu'une fois l'accord de la préfecture obtenu.
Les agents chargés de l'arrosage des terrains de foot devront être informés et sensibilisés au nouveau dispositif.

Éléments de coût à prendre en compte :

- Réalisation du puits ou récupérateur d'eaux pluviales et système d'arrosage associé

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :

- Evolution annuelle des consommations d'eau potable pour les équipements communaux et plus particulièrement pour l'arrosage des terrains de foot
- Bon fonctionnement et bon usage du système

Finalités auxquelles répond l'action :

(2) Préservation de la ressource en eau potable
NB : La disponibilité suffisante de la ressource naturelle devra toutefois être évaluée (eau souterraine) et le dispositif de pompage devra être économe en énergie

(5) Utilisation de ressources naturelles locales et sensibilisation des gestionnaires

Action n°8 : Signer une Charte avec la FREDONCA afin de réduire encore l'utilisation de produits phytosanitaires

Échéance de réalisation : 2013

La Commune de Saint-Brice-Courcelles s'est engagée dans un objectif de gestion différenciée de ses espaces verts, comprenant notamment la volonté de réduire l'usage des phytosanitaires. Pour poursuivre cette dynamique, elle envisage de s'engager aux côtés de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Champagne-Ardenne (FREDONCA), vers un entretien « zéro phyto ». Cet objectif s'inscrit dans les orientations nationales : le Grenelle Environnement fixe une réduction de moitié de l'usage des produits phytosanitaires d'ici 2018

Personnes référentes :

- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Service Espaces Verts, personnes chargées de l'entretien des espaces verts)
- Professionnels communaux du jardin
- Associations concernées par la préservation de la biodiversité locale : association Plaine Nature, etc.
- Propriétaires de jardins familiaux et de jardins privés
- Habitants de Saint-Brice-Courcelles

Orientations de mise en œuvre :

- Poursuivre l'engagement du Jardinet de Saint-Brice-Courcelles aux côtés de FREDONCA et inciter les éventuels autres acteurs communaux professionnels du jardin à signer la Charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » de FREDONCA. Celle-ci leur impose d'offrir à leur clientèle des solutions alternatives.
- Signer un engagement de la Commune avec FREDONCA pour un accompagnement à la réduction des phytosanitaires sur le territoire communal (diagnostic et conseils).
- Envisager de faire appel à la FREDONCA pour dispenser des formations à destination des agents communaux et des propriétaires de jardins familiaux.
- Diffuser les outils mis à disposition par FREDONCA, notamment le livret « Savoir jardiner au naturel », aux particuliers.

Éléments de coût à prendre en compte :
- Prestations de la FREDONCA : environ 3000 €
- Achat de matériel pour l'adoption de pratiques d'entretien différenciée
- Diffusion de documents informatifs et pédagogiques

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :
- Quantité de produits phytosanitaires utilisés par les agents communaux (% sur la totalité des produits d'entretien utilisés)
- Surface traitée par des produits phytosanitaires (m^2/surface totale d'espaces verts entretenus par la Commune)
- Méthodes alternatives développées
- Changements de pratiques observées chez les Bricocorcelliens
- Constat d'un développement de la biodiversité en ville
- Nombre de professionnels du jardin engagés avec la FREDONCA (sur le nombre total de professionnels du jardin existants sur la Commune)
- Evolution au sein de la Commune des charges de fonctionnement, du temps de travail, de la qualité du travail pour l'entretien des espaces verts

Finalités auxquelles répond l'action :
- (2) Gestion alternative des espaces verts, moins polluante
- (4) Limitation des risques de pollution des milieux naturels, préservation de la santé
- (5) Formation des gestionnaires d'espaces verts et maraichers à un jardinage raisonné

Action n°9 : Préserver et contribuer au développement de la biodiversité locale

La commune de saint-Brice-Courcelles dispose de nombreux espaces de nature et de milieux diversifiés (prairies, marais, cours d'eau, etc.), abritant la faune locale. La proximité d'espaces protégés (notamment ZNIEFF) favorise le développement d'une riche biodiversité. Des actions sont déjà en cours pour le développement de cette biodiversité.

Échéance de réalisation : dès 2013, à poursuivre chaque année

Personnes référentes :
- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Responsable des Services Techniques, Service Espaces Verts, personnes chargées de l'entretien des espaces verts)
- Associations concernées par la préservation de la biodiversité locale : association Plaine Nature, chasseurs, etc.
- Habitants de Saint-Brice-Courcelles

Orientations de mise en œuvre :

NB : ces orientations pourront être mises en œuvre dans un premier temps sur un secteur privilégié de la Commune, à titre d'expérimentation.

Afin de contribuer au développement de la faune locale et de faciliter son déplacement, les éléments suivant contribueront à la constitution de liens verts :
- Verdissement de pieds de murs avec des plantes mellifères et/ou servant de refuge pour les insectes notamment : jasmin, rosier, chèvrefeuille, lierre, etc.

La mise en place de ces pieds de murs pourra être participative, avec l'entretien à la charge des riverains.

Ce type de dispositif peut être mis en place sur la zone des Chènevières, pour masquer certaines façades de locaux d'activités.
- Implantation de haies et d'alignements d'arbres pour les oiseaux
- Bords de route enherbées, fauchées tardivement ou encore conduits en massifs extensifs
- Délaissés de voies de chemin de fer végétalisés
- Mise en place de jachères fleuries et expérimentation du fauchage tardif

Opération « Verdissez vos murs » de la Ville de Lille

Ruches du parc Georges Brassens à Paris

Par ailleurs, des refuges plus spécifiques pourront être aménagés sur la commune, dans la continuité de ce qui se fait déjà :

- Hôtels à insectes (déjà mis en œuvre, à poursuivre)
- Nichoirs/ gîtes pour chauve-souris à proposer aux habitants et à mettre en place dans les espaces publics

NB : la mise en place de ces éléments nécessite de faire appel sur la Commune a un écologue, pour déterminer les espèces à préserver et à développer et déployer les outils appropriés. Un inventaire ayant déjà été réalisé sur le Parc du Château de la Malle, celui-ci pourrait être étendu à l'échelle de la Commune dans le cadre de la Trame Vert intercommunale

Ces dispositifs pourront également avoir une vocation pédagogique, dans le cadre de projets éducatifs, de parcours découverte sur la commune, etc.

Hôtels à insectes

Eléments unitaires de coûts

Dispositif	Coût unitaire moyen estimatif
Brique-nichoir intégrée au bâti	80 €
Nichoir à bois à poser sur ou autour du bâti	10 €
Hôtel à insectes	Très peu coûteux, à base de matériaux de récupération
Ruche avec essaim	150-200 €
Crapauduc (conduit béton 30 cm)	500 €
Banquette pour la faune aquatique sous voirie : structure béton de largeur 2m	1 200 à 2 500 €
Passage à écureuil	150 à 250 € selon le système utilisé : trois cordes tressées, un filet suspendu entre deux câbles ou une planche suspendue entre deux cordes

- **Prévoir également les prestations d'écologue** : inventaire faune/flore sur le territoire communal et recommandations sur les dispositifs à mettre en place

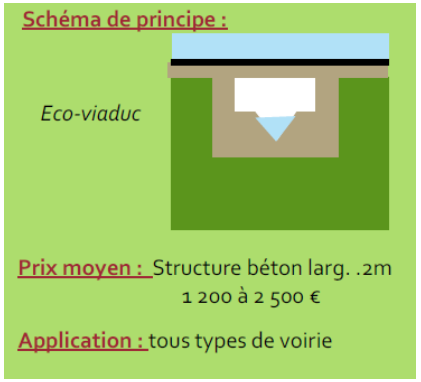

Crapauduc

Principe de l'écopertuis pour la faune aquatique

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :
- Nombre de dispositifs refuges sur la commune
- Evolution des populations faunistiques les plus importantes sur la commune (d'après le diagnostic écologique réalisé)
- Continuités vertes existantes

Finalités auxquelles répond l'action :

1. Gestion des espaces moins énergivores
2. Conception d'espaces dont la gestion est moins consommatrice d'eau et d'énergie, développement de la biodiversité, création de milieux naturels riches et divers
3. Actions pédagogiques et fédératrices des acteurs du territoire communal
4. Mise en place d'actions communes favorisant l'épanouissement de la population et renforcement de la qualité paysagère des espaces extérieurs
5. Pédagogie et formation pour des pratiques de gestion et actions écoresponsables

Action n°10 : Utiliser de façon optimale les derniers terrains situés en zone constructible destinée à l'habitation

La Commune de Saint-Brice-Courcelles dispose de terrains inscrits au PLU en zone dédiée à des constructions d'habitat, qui doivent être aménagés pour cet usage.
La Commune souhaite en tirer parti de façon optimale, avec un COS (coefficient d'occupation du sol) égal à 1, pour garantir une certaine densité.
Les deux zones concernées sont les zones UAa et AUb, soit une zone d'entrée de ville ouest au nord de la rue de la Libération, et la zone encadrée par les rues Jean-Baptiste Vaillant, de la Libération, du Moulin de l'Archevêque et Curie, en centre-village.

Échéance de réalisation : 2013-2023 pour l'île et après 2020 pour zone centre

Personnes référentes :
- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles
- Habitants et riverains des terrains concernés

Orientations de mise en œuvre :

La Commune souhaite prendre en compte avec attention, dans l'aménagement de ces terrains, les points suivants :
- Préservation de la mixité sociale en favorisant l'accession à la propriété
- Développement de l'accueil des séniors : renforcement des liens intergénérationnels en s'appuyant sur le centre social, le CCAS, les associations et les établissements scolaires volontaires pour mener des actions dans ce sens.
- Poursuite d'aménagements qualitatifs en lien avec l'existant, dans un souci d'amélioration du cadre de vie : plantation d'arbres et de végétation, connexion aux bords de Vesle et aménagements associés, etc.
- Soutien des actions s'inscrivant dans des ambitions de développement durable.

Zoom sur la zone AUb :
Le PADD identifie ce secteur comme un îlot à requalifier, dans un objectif de renouvellement du tissu urbain de centre-village et de mixité fonctionnelle renforcée. En effet, cette zone appartient au cœur de village relativement dense et accueillant de nombreux commerces, services et équipements. Le renouvellement de cet espace devra ménager une transition vers le tissu résidentiel connexe et permettre l'accueil de nouvelles populations. La densification de ce secteur sera équilibrée par l'aménagement d'espaces publics, de percées

Localisation des terrains concernés—zonage PLU

visuelles et fonctionnelles vers le centre-village et la Vesle et par la qualité paysagère des aménagements réalisés.
Des connexions aisées seront assurées vers les équipements de centre-ville et le renouvellement du secteur participera à la fluidification des déplacements en centre-village.

Zoom sur la zone UAa :

Le réaménagement et la densification de ce secteur participera à la requalification de l'entrée de Ville par la rue de la Libération, en lien avec le projet récemment mis en œuvre de passerelle sur la Vesle, vers Champigny.
La qualité urbaine, architecturale et paysagère de ce secteur devra donc être particulièrement soignée, et les aménagements paysagers qui y seront faits devront être cohérents avec les espaces naturels boisés connexes.

Éléments de coût à prendre en compte :
- Coût des études de faisabilité urbaine à prévoir
- Coût des opérations d'aménagement

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :
- Nombre de logements construits
- Nombre de m² de SDP construits
- Surface des espaces publics aménagés (en m²)
- Densité sur les parcelles aménagées (m² construits/m² de terrain)
- Services et aménagements associés à l'habitat : qualité de la desserte viaire, connexion aux équipements, etc. (enquête de satisfaction)

Finalités auxquelles répond l'action :
1. Lutte contre l'étalement urbain responsable de déplacements supplémentaires
2. Lutte contre l'étalement urbain responsable du grignotage des espaces naturels
3. Mixité sociale et intergénérationnelle souhaitée sur les quartiers rénovés, lien entre les quartiers, cohérence urbaine
4. Rénovation urbaine améliorant le cadre de vie, la qualité des espaces publics
5. Production responsable de la ville (choix des matériaux, écoconstruction, mise en œuvre d'un chantier propre, etc.) → démarche d'urbanisme durable

Axe 3 : Soutenir l'engagement citoyen et le lien social

Action n°11 : Aller vers les jeunes pour les impliquer dans la vie communale

La population jeune de la commune est difficile à mobiliser, dans le cadre de manifestations locales ou pour une démarche de développement durable collective. Elle se sent souvent peu concernée par la vie communale. Ainsi, il implique de la mobiliser de manière plus ciblée et plus individuelle.

Échéance de réalisation : dès 2013, à poursuivre chaque année

Personnes référentes :
- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Services administratifs)
- Centre Social de Saint-Brice-Courcelles
- Associations et organismes accueillant des jeunes
- Habitants de Saint-Brice-Courcelles (notamment les parents de jeunes)

Orientations de mise en œuvre:

- Mobiliser les animateurs travaillant sur la commune pour être des relais chargés d'identifier et d'entrer en contact avec les jeunes de la commune inactifs, isolés, voire présentant un risque de désocialisation. Ces animateurs se mettront en relation avec les organismes sociaux tels que le Centre Social ainsi qu'avec les équipements scolaires, qui pourront attirer leur attention sur les jeunes en difficulté ou peu actifs sur la commune.
Les animateurs se chargeront de les orienter individuellement vers des associations adaptées et de leur signaler l'existence de manifestations les touchant directement ou pouvant les intéresser. Ils recueilleront également leurs attentes personnelles et en feront le compte-rendu aux organismes sociaux-éducatifs concernés.
Elargir la sollicitation des jeunes aux manifestations qui ne les concernent pas directement.
- Poursuivre l'organisation de visites d'élèves de Saint-Brice-Courcelles aux commerçants de la commune et prévoir des interventions de parents dans les écoles communales.
- Redynamiser et responsabiliser les structures déjà constituées de jeunes (Conseil des Jeunes notamment) pour en faire des relais de l'engagement citoyen à destination des autres jeunes de la commune. Des ados relais sont d'ailleurs envisagés par la Commune.

Éléments de coût à prendre en compte :
- Recrutement d'animateurs relais (éventuellement au sein du centre social)
- Temps humain pour l'organisation d'une cérémonie de remise de la carte d'électeur
- Temps humain pour l'organisation de rencontres entreprises-jeunes (bénévoles de la part des entreprises)

Indicateurs de suivi de l'action :
- Nombre d'animateurs relais recrutés
- Nombre de jeunes sollicités via les animateurs relais
- Nombre de jeunes participants à des manifestations communales (proportion de jeunes pour chacune d'elles)
- % de jeunes dans les adhérents d'associations communales
- Nombre d'actions menées par les conseils de jeunes / an

Finalités auxquelles répond l'action :
- (3) Lien entre générations, intégration des jeunes dans la vie communale
- (4) Renforcement du rôle citoyen des jeunes
- (5) Sensibilisation des jeunes au développement durable

Action n°12 : Poursuivre la parution d'interviews dans l'Info

Échéance de réalisation : dès 2013, à poursuivre chaque année

Afin de valoriser l'identité communale, de donner la parole aux habitants et à leur expertise d'usage, des actions ont déjà été menées par la Commune, telles qu'une exposition photos ou encore le recueil de témoignages auprès de résidents locaux.
Cette dynamique doit être poursuivie et rendue davantage visible, dans l'optique de transmettre le patrimoine communal vécu et de rendre les bricocorcelliens participants de cette transmission.

Personnes référentes :
- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Services administratifs)
- Habitants de Saint-Brice-Courcelles

Orientations de mise en œuvre:

- Faire paraître dans l'Info les témoignages déjà réalisés et poursuivre les interviews en les ouvrant à des sujets variés, avec une fréquence d'environ 3 fois/an, à l'occasion de temps forts de l'année : les vacances scolaires, Noël, la rentrée, etc.

Éléments de coût à prendre en compte :

Cette action ne nécessite pas de budget spécifique en plus du budget nécessaire à la parution de l'Info, si ce n'est du temps humain pour solliciter la population et recueillir les interviews.

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :

- Régularité de la parution d'interview dans l'Info
- Représentativité des différentes catégories d'habitants et usagers de la commune dans les personnes interviewées (jeunes, habitants d'âge moyen, personnes âgées, entrepreneurs, etc.) en %

Finalités auxquelles répond l'action :

(1) (2) (5) Sensibilisation possible à la réduction des consommations énergétiques, à l'impact carbone et à la préservation des ressources, via la mise en valeur de bonnes pratiques

(3) (4) Mise en valeur de la parole des habitants, toutes générations et profils confondus, valorisation des bonnes pratiques

ET VOUS ? QUE FEREZ-VOUS CET ÉT

FILIP SERRA
32 ans, maçon couvreur

Deux semaines au Portugal
« Comme tous les ans, nous partirons au mois d'août chez mes parents au Portugal, avec ma femme et mes deux enfants. Au bord de la mer, près de Lisbonne. C'est l'occasion de retourner au pays et surtout de se retrouver avec toute ma famille, de profiter d'être ensemble. C'est le voyage qu'on attend tous depuis plusieurs mois. Je n'ai pas pris de vacances depuis Noël, alors je suis impatient de prendre le départ. »

AGNÈS LULA
46 ans, aide soignante

Priorité aux enfants
« J'ai pris trois semaines de vacances, mais ça devient un luxe de voyager. Cette année encore, je ne sais pas si je vais partir, je n'ai pas beaucoup de sous. Une amie m'a invitée à la rejoindre en Ardèche… Je verrai à la dernière minute. Je donne surtout la priorité à mes enfants, ils iront chez leurs grands-parents à Toulouse. Sinon, j'ai vu le programme de la ville cet été, j'ai bien l'intention d'en profiter : piscine, cinéma, etc. »

VÉRONIQUE GAIN
39 ans, vendeuse en grande surface

Chez ma fille
« Avec mon mari, nous avons l'habitude de partir tous les ans. L'année dernière, nous sommes allés en Auvergne. Une fois, nous sommes même partis, avec la mairie, en Vendée. Mais, comme mon mari vient de changer de travail, il n'a pas de congés cet été. Je partirai donc seule, pendant deux semaines en août, chez ma fille qui vient de s'installer à Troyes. Ça me fera du bien de changer d'air et de décompresser. »

Ville de Bonnières, paroles d'habitants dans le magazine municipal

Quartier de Lagrave « Le cœur qui parle »

Son commerce est une ruche bourdonnante. Cet enfant de Lagrave, arrivé dans le quartier à l'âge de 3 ans, pourrait ainsi rectifier sa devanture : tabac-presse-chaleur humaine. Des denrées que Felix Garrido dispense avec générosité et un brin de malice.

« L'attachement à ma ville est lié aux personnes : les copains d'école, les clients, le comité des fêtes. C'est le cœur qui parle. Il y a quelques années de ça, je suis sûr que je connaissais la moitié d'Ambarès ! Le soir, quand j'étais gosse, les gens sortaient, allaient s'asseoir et discuter sur le banc sur l'actuelle place de la Liberté. Aujourd'hui les gens se parlent moins, ils ont du mal à se dire bonjour. Ils sont en location, n'habitent pas là longtemps. » Nostalgique mais logique, le buraliste observe : « On n'est plus une petite commune. L'évolution de la ville aujourd'hui ne peut être que positive mais avec les logements, il faudrait qu'il y ait des commerces pour recréer une proximité. » Heureusement, reste l'inoxydable (et centenaire) Comité des fêtes. Arrivé justement Michel Fournier, son vice-président, qui confirme : « Pas facile de faire bouger les gens. Chacun a sa vie aujourd'hui. »

Le 24 juin, le Comité inaugurait un « apéro dînatoire » auquel étaient invités tous les habitants de Lagrave, après un dépôt de gerbes de fleurs au pied de l'arbre de la Liberté. L'ancien village a quelques idées neuves pour revivifier la vie de quartier.

Felisa Auzerol « Une ville à la campagne »

« Moi je trouve qu'il y a du lien entre les gens dans cette ville ! Ils se parlent. Quand j'ai emménagé en 2003, je voyais Ambarès comme une cité dortoir. J'avais beaucoup d'activités mais à l'extérieur. Aujourd'hui je me promène un peu plus à pied dans la journée et je vois bien qu'il y a une vie, tous les commerces dont j'ai besoin, des services publics pratiques Et toutes ces écoles publiques ! La population doit être jeune ! Elle offre une qualité de vie familiale. Par exemple je connais les amis de mon fils adolescent et ils me connaissent. Comme dans les villages où il y a toujours un adulte pour servir de référence aux enfants. C'est une ville à la campagne qui me rappelle le village de montagne où j'ai vécu en Espagne. Tenez ! Vous entendez le clocher ? C'est exactement ça ! »

Quand on lui parle évolution, Felisa, toujours pragmatique, pense déplacements : « Dans 30 ans je vois… un tram, ou alors beaucoup plus de bus. Et des vélos. Vous avez remarqué qu'il n'y a pas de V-Cub ici ? Plus il y aura d'habitants, plus il y aura de mixité sociale. C'est bien, pourvu qu'on ne construise pas de grands immeubles et que la ville reste aussi verte qu'aujourd'hui ! »

Renaud Borderie
« Vivre dans une ville renvoie à notre façon d'être avec les autres »

C'est un artiste qui, avec d'autres artistes, questionne le territoire où il vit et, ce faisant, nous amène à nous interroger sur le sens de la vie dans la périphérie d'une agglomération. Qu'est-ce qu'habiter une ville ? Qu'est-ce que vivre ensemble ? Choisit-on réellement son lieu d'habitation ? Qu'est-ce qui nous y attache ? Nous y enracine ? Autant de questions qui tournent en boucle dans la tête, longtemps après qu'on ait visité l'installation « 12995 ambarésiens et moi » présentée en mai 2011 au Pôle Evasion. Pendant 6 mois, Renaud Borderie, auteur dramatique et metteur en scène vivant à Ambarès, Sophie Robin, sa complice et leur collectif « Je suis noir de monde » ont collecté des témoignages et des images d'Ambarès. Puis ils ont confié les entretiens à Éric Chauvier, anthropologue, qui en a tiré des conclusions présentées au public l'an dernier et bientôt publiées aux éditions du Bord de l'eau. « Cette ville est caractéristique de ces zones péri-urbaines situées sur la 2ème ceinture d'une agglomération. Elles sont moins étudiées que la ville et la banlieue considérées comme plus intéressantes. Et pourtant Ambarès se situe à un moment-clé de son histoire, » commente Renaud Borderie.

« Je viens de la campagne, du Périgord, et je suis toujours surpris de ces haies et de ces murs qui poussent dans les lotissements. Les gens construisent un immense immeuble à l'horizontale. Ils se replient sur eux-mêmes. Ambarès va devenir inexorablement une ville plus mixte. Je trouve ça génial. La force c'est le mélange et la diversité ! Je crois à la relation à l'autre. Vivre dans une ville renvoie à notre propre façon d'être et d'être avec les autres. L'enjeu pour la municipalité sera de faire vivre le lien social. »

DOSSIER

13

magazine de la ville d'Ambarès & Lagrave n°60 // juillet Septembre 2012

Ville d'Ambarès et Lagrave en Gironde, visions d'habitants sur leur commune dans le journal municipal

Action n°13 : Mettre en ligne le site internet de la Commune et y faire figurer une newsletter téléchargeable ou une version numérique de l'Info

La Commune a entrepris la réalisation de son site internet, afin de se rendre davantage visible aux acteurs externes et de permettre une plus grande accessibilité des informations locales. Celui-ci doit désormais être mis en ligne, ainsi que les supports locaux d'informations.

Échéance de réalisation : dès 2013, à poursuivre chaque année

Personnes référentes :
- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Services administratifs) et Reims Métropole (personnes chargées du site internet)
- Prestataire chargé de la réalisation du site internet
- Habitants de Saint-Brice-Courcelles

Orientations de mise en œuvre :

- Prévoir un site internet accessible aux handicapées : navigateur vocal, grossissement possible des textes, etc.

- Garantir la mise en réseau des sites existants : le site de la Commune devra assurer le lien vers le site de Reims Métropole et du Foyer Pour Tous—Centre Social, et vice-versa.

- Assurer une mise à jour régulière du site de la Commune, en désignant une personne responsable de collecter et de renouveler l'information. La mise à jour devra être faite si possible minimum deux fois par mois.

- Rendre possible la réalisation de démarches administratives sur le site internet pour la population locale.

- Faire connaître le site internet : annoncer sa mise en ligne dans l'Info et éventuellement sur le site de Reims Métropole.

- Mettre en ligne l'Info pour le rendre téléchargeable par tous. Inciter sur le site, à limiter les impressions du magazine, notamment si celui-ci est encore distribué dans les boîtes aux lettres.
Faire en sorte que les usagers du site aient accès aux archives de l'Info.

- D'autres actions de l'Agenda 21 pourront trouver écho sur le site : on peut par exemple envisager de rendre téléchargeables les circuits de promenade balisés, avec les informations associées et des recommandations type « bonnes pratiques du promeneur » en matière de respect de la nature et de sécurité.

Éléments de coût à prendre en compte :
- Mise en ligne du site internet et mis à jour : voir les honoraires du prestataire désigné
- Etant donné que l'Info existe déjà, sa mise en ligne n'engendrera pas de coût supplémentaire

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :
- Nombre de personnes consultant le site internet
- Nombre et profil des personnes téléchargeant l'Info (un formulaire rapide pourra être rempli lors du téléchargement)
- Remarques d'usagers du site : réclamations ou points positifs évoqués, via un forum ou un onglet permettant l'envoi d'un message au gestionnaire du site
- Régularité de la mise à jour du site/actualité des informations délivrées

Finalités auxquelles répond l'action :

(1) (2) Limiter les impressions en rendant accessible une version numérique de l'Info

(3) Le site internet pourra à terme être un outil de mise en réseau des territoires (Communes de l'Agglomération) ou de certains de leurs services et il contribue à la visibilité de la Commune à l'échelle de Reims Métropole

(4) (5) Développement social grâce à l'accès rapide à l'information communale, mise en place possible de démarches dématérialisées ; le site facilite également la participation à la vie locale

Action n°14 : Mettre en place un Agenda partagé des manifestations sur le territoire communal

Le dynamisme social de la Commune génère un grand nombre de manifestations sociales et culturelles qui parfois se chevauchent. Seule l'occupation d'un local commun oblige les organisateurs de divers évènements à s'accorder sur leur planning. Il est donc apparu nécessaire de réaliser un agenda partagé.

La mise en place de cet agenda sera l'occasion de rencontres et d'interactions entre les clubs, associations, mouvements et organismes sociaux.

Échéance de réalisation : dès 2013, à poursuivre chaque année

Personnes référentes :

- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Services administratifs et sociaux, responsables des équipements communaux)
- Associations et clubs locaux, organismes sociaux
- Habitants de Saint-Brice-Courcelles

Orientations de mise en œuvre :

- L'Agenda partagé des associations pourra être conçu via une rencontre de début d'année avec l'ensemble des organisateurs, durant laquelle notamment seront réservés les différents locaux communaux.

- Un intranet des organisateurs de manifestations communales pourra être mis en place via le site internet de la Commune, permettant aux organisateurs de dialoguer, de rendre visible en ligne le calendrier général des manifestations et de faire en ligne des réservations de salles.
La mise en place de cet intranet nécessitera la désignation d'une personne pour en vérifier le bon usage (le gestionnaire du site internet éventuellement).

- Une fois l'agenda partagé réalisé, celui-ci sera mis en ligne pour être accessible au grand public, et mis à jour le cas échéant. Ainsi, les usagers auront une vision globale par date des manifestations existantes dans la commune.

Commune de Nivolas-Vermelle (38), agenda des évènements communaux sur le site internet de la Ville

Éléments de coût à prendre en compte :

Une fois le site internet existant, le seul surcoût peut être lié à la création d'un intranet avec accès règlementé (par codes).

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :

- Chevauchements observés de manifestations
- Existence d'un intranet et/ou d'une réunion au moins annuelle de mise en place de l'agenda partagé
- Mise à jour de l'agenda général sur le site internet

Finalités auxquelles répond l'action :

(3) Mise en cohérence des actions associatives et sociales, renforcement du lien social

(4) L'outil facilite l'information sur les animations sociales et pourrait être élargi à terme à d'autres Communes de l'Agglomération

Action n°15 : Poursuivre la communication sur le développement durable, dans l'Info et sur le site internet

Le journal communal, l'Info, dispose d'une rubrique développement durable déjà étoffée. Celle-ci sera poursuivie et le site internet deviendra un vecteur essentiel de sensibilisation et d'information sur le développement durable.

Échéance de réalisation : dès 2013, à poursuivre chaque année

Orientations de mise en œuvre :

- La rubrique développement durable de l'Info sera poursuivie. Elle pourra être élargie à de nouveaux acteurs, encore peu visibles à l'échelle de la population, notamment les entreprises et associations d'entreprises locales.
Leurs actions en faveur du développement durable, déjà nombreuses, pourront être présentées dans le magazine local et/ou sur le site internet.
Les moyens locaux d'information, seront le support d'une mise en valeur d'initiatives particulières ou collectives en faveur du développement durable.

Personnes référentes :
- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Services administratifs et techniques, personne chargée de la rédaction de l'Info)
- Gestionnaire du site internet
- Associations locales impliquées dans le Développement Durable
- Habitants de Saint-Brice-Courcelles et tous les autres acteurs locaux impliqués dans le DD

- Une rubrique Développement Durable sera mise en place sur le site de la Commune (avec un onglet Agenda 21). Elle permettra notamment d'informer sur les avancées de l'Agenda 21 et sur les manifestations et actions de sensibilisation au DD proposées à l'échelle de Reims Métropole.
Elle pourra être un outil intéressant pour diffuser à la population locale les éco-attitudes à adopter. Ainsi, on pourra communiquer en priorité sur des problématiques touchant le quotidien de la population : économies d'énergie, jardinage écologique, économies d'eau, achats durables, etc.

Éléments de coût à prendre en compte :
- Une fois le site internet mis en place, le coût supplémentaire éventuel correspondra à la mise en ligne régulière d'informations relatives au développement durable (temps)
- Du temps devra être consacré à la recherche de bonnes pratiques locales à valoriser, notamment auprès des entreprises

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :
- Régularité des parutions relatives au DD sur le site de la Commune
- Nombre de pages publiées dans la rubrique DD du site internet
- Nombre de connections sur la rubrique DD du site internet
- Existence de liens vers des manifestations DD organisées à l'échelle de Reims Métropole
- Poursuite effective de la rubrique DD dans l'Info

Finalités auxquelles répond l'action :

(1) (2) (3) (4) (5) Toutes les finalités sont concernées, il s'agit de la diffusion d'une information et d'une sensibilisation transversale sur le développement durable et l'Agenda 21 en lui-même

Action n°16 : Organiser des temps de rencontre intergénérationnels, inter-associatifs, et entre différents partenaires locaux

Échéance de réalisation : dès 2013, à poursuivre chaque année

Les initiatives sociales et culturelles sont nombreuses à Saint-Brice-Courcelles. Des rencontres associatives annuelles ont lieu, dont la régularité pourrait être renforcée, mais l'ensemble des acteurs locaux n'ont pas forcément l'occasion de se rencontrer dans un cadre formalisé.

Le fort dynamisme social de la commune plaide en faveur d'un renforcement de la fréquence des rencontres entre les différentes structures associatives, culturelles et sociales de la commune, pour tirer davantage de profit des synergies possibles.

Pa ailleurs, le lien social pourra être renforcé entre les différentes générations se côtoyant sur la commune mais qui pour l'instant ne mènent pas nécessairement d'actions communes ou de projets partagés.

Personnes référentes :
- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Services administratifs et sociaux)
- Associations, clubs, organismes culturels et sociaux
- Ecoles
- Habitants de Saint-Brice-Courcelles

Orientations de mise en œuvre :

- Organiser la transmission par de jeunes retraités de leurs savoirs/savoirs faires aux jeunes et aux moins jeunes, par exemple, sur la réalisation de travaux dans les maisons : atelier peinture, tapisserie... contre un éventuel échange de pratique, cours d'informatique, cours d'art…

- Le réaménagement du CLAE et la création de la Maison des associations va permettre la tenue de manifestations conviviales telles que des cafés-débat ou des cafés-tricot.

- Impulser des initiatives à l'école permettant aux adultes de la Commune, éventuellement aux retraités, de parler de leurs savoirs : journées métiers, projet intergénérations, etc.

- Organiser des rencontres entre les structures publiques (Foyer-Pour-Tous /Centre Social notamment) et les associations caritatives pour créer du lien entre elles dans le but de rendre leurs actions plus cohérentes : temps de rencontre annuel ou bisannuel pour savoir ce que chacun fait, les besoins identifiés…

- Prévoir des rencontres inter-associatives, en plus de la rentrée annuelle des associations : celles-ci permettront de faciliter la connaissance mutuelle des organisations communales afin de créer des synergies et de renforcer la cohérence de l'offre associative existante.
Certaines manifestations telles que la semaine du développement durable pourront être mise à profit pour monter des actions communes aux associations.

Éléments de coût à prendre en compte :

Cette action ne nécessite pas de budget spécifique : seul du temps humain est à prévoir pour mettre en place ces diverses rencontres.

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :

- Nombre de rencontres intergénérationnelles organisées par an et leur taux de participation
- Nombre de rencontres inter-associatives annuelles
- Nombre de rencontres entre organismes sociaux et caritatifs

Finalités auxquelles répond l'action :

(3) (4) Renforcement du lien social, de la dynamique associative et du lien entre générations

(5) Sensibilisation au développement durable par le biais d'actions sociales

Action n° 17 : Soutenir le partenariat entre les associations, l'école des jardiniers, l'association des jardins familiaux, l'AMAP, la bibliothèque et les écoles

Les nombreuses initiatives sociales, associatives et les équipements existants sur la commune invitent à rechercher des synergies entre des acteurs locaux notamment engagés dans des initiatives pédagogiques, pour mettre en place des actions innovantes allant dans le sens d'un développement durable de la Commune.

Échéance de réalisation : dès 2013, à poursuivre chaque année

Personnes référentes :
- Institutionnels : Ville de Saint-Brice-Courcelles (Services administratifs et sociaux)
- Associations, école des Jardiniers, AMAP, bibliothèque
- Ecoles
- Habitants de Saint-Brice-Courcelles

Orientations de mise en œuvre :

- Poursuivre l'organisation d'actions pédagogiques dans les écoles, en s'appuyant sur les organismes existants tels que l'AMAP, l'association des jardins familiaux et l'école des jardiniers. Un jardin et une mare pédagogiques existent pour les élèves de maternelle et le projet est en réflexion pour les élèves de classes élémentaires.
Par ailleurs le développement durable est l'un des axes éducatifs des classes de maternelles : des actions de compostage et de ramassage des piles ont déjà été menées et un projet est en cours pour l'organisation du tri sélectif dans la restauration scolaire.

- Renforcer les liens entre l'école et la bibliothèque, en formalisant le partenariat par un document écrit :
- faire intervenir les bibliothécaires lors de visites d'élèves à la bibliothèque, en lien avec les enseignements dispensés, en les sensibilisant au programme scolaire de l'année en cours.
- Les bibliothécaires devront expliquer aux élèves le fonctionnement de la bibliothèque, afin de faciliter la fréquentation du lieu.
- On pourra envisager de délivrer une formation spécifique aux bibliothécaires qui le souhaitent pour l'accueil des élèves.
- Un équilibre devra être trouvé entre le prêt de livres aux écoles et une fréquentation régulière par les élèves de la bibliothèque afin de générer une habitude de fréquentation.
- Des auteurs pourront être conviés à la bibliothèque, pour une rencontre avec les élèves.
- Le partenariat bibliothèque-école pourra être élargi aux associations concernées par la thématiques du livre : « J'ai mon mot à lire » par exemple.

- Trouver des synergies et des complémentarités entre les différentes associations communales pour mutualiser les forces et construire des projets communs.

Éléments de coût à prendre en compte :
- Animation du jardin pédagogique : prestation rémunérée éventuelle à prévoir auprès de l'école des jardiniers
- Prestation rémunérée éventuelle à prévoir pour des animations scolaires au sein de la bibliothèque

Indicateurs possibles pour le suivi de l'action :
- Fréquentation de la bibliothèque par les élèves
- Régularité des manifestations scolaires à la bibliothèque (nombre/an)
- Nombre de projets/d'actions menées conjointement par plusieurs associations communales /an
- Nombre de visites scolaires à la ferme ou d'animations au jardin pédagogique / an

Finalités auxquelles répond l'action :

(3) (4) Renforcement du lien social, de la dynamique associative et du lien entre générations

(1) (2) (5) Sensibilisation au développement durable par le biais d'actions sociales, actions écoresponsables

Des actions qui concerne la Commune, mais pas seulement !

Des actions connexes à celles qui viennent d'être détaillées dans le programme de l'Agenda 21 doivent être impulsées par des partenaires locaux, publics ou privés. Sont mentionnés ci-dessous les acteurs qui devront être sollicités et les actions pour lesquelles ils seront éventuellement mobilisés.
Afin de garantir et d'organiser leur mise en œuvre, la Commune pourra inscrire ces actions dans la prochaine version de l'Agenda 21, en 2014 ou plus tard, selon leur niveau d'urgence.

Solliciter Reims Métropole pour :

→ Créer un cheminement piéton en bord de Vesle, en périphérie du terrain de l'entreprise Durand, avec aménagement d'une passerelle pour traverser la Vesle **(cf. Axe 1 – action n°2 et 5)**
→ Améliorer l'arrivée de la rue Pasteur sur la Commune de Reims pour les cyclistes : prolongement de la piste cyclable, éclairage (travail avec Reims Métropole) – prévoir la jonction entre la rue Pasteur et le canal via la rue de la victoire et les serres municipales **(cf. Axe1 – action n°2)**
→ Mettre en place un Code de la Coulée Verte, pour éviter les conflits d'usage.
→ Bénéficier d'une assistance financière pour le balisage des sentes piétonnes au titre de la trame verte et de la Coulée Verte d'Agglomération **(cf. Axe1 – action n°1)**.
→Revoir l'accessibilité de l'arrêt de bus situé en limite du territoire de Reims, rue de la Commune, et améliorer la sécurité des flux piétons (aménagement des trottoirs) + améliorer la visibilité des automobilistes dans le tournant, gênée actuellement par l'exubérance de la végétation : envisager de passer la voirie en voirie intercommunale **(cf. Axe 1 – action n°5)**
→Rendre plus confortable l'arrêt de bus rue Pasteur (trottoir actuellement très étroit)
→Améliorer l'intégration paysagère de l'entrée de la zone des Coïdes. L'affichage publicitaire notamment est à revoir.
→Pratiquer un regroupement des panneaux signalétiques sur les zones d'activités : mise en place de totems avec des réglettes par entreprise permettant une mise à jour facile.
→ Améliorer le repérage dans la ZA, notamment pour les camions qui s'y rendent : mettre en place une borne numérique avec allumage de voyants lumineux pour repérer l'entreprise que l'on cherche.
→Faire respecter aux maraichers/jardiniers de la zone des Marais une typologie de clôture définie pour leurs parcelles, notamment en donnant en exemple la clôture en bois rustique de récupération mise en place par l'un d'entre eux.

→Poursuivre l'éradication progressive des réseaux mixtes se rejetant directement dans la Vesle pour éviter que la rivière ne devienne un égout à ciel ouvert et aménager dans ses méandres chargés de déchets des barrages avec chemin d'accès ou des barrages végétaux (en partenariat avec le SIABAVE).
→Travailler sur la question des nuisances olfactives générées par certaines bouches d'égout, notamment rue Pasteur, rue Buisson et au niveau du Mont Hermé.
→Mettre à jour les informations communales qui figurent sur le site de la Reims Métropole.

Solliciter les bailleurs sociaux pour :

→Transmettre au nouvel arrivant dans un logement, lors de la location, un guide de bon usage du logement BBC.

Solliciter Colbert développement pour :

→Poursuivre la mise en place du Plan de Déplacement Entreprises.
→Mettre en place sur la ZA une Charte des achats responsables (en cours par Colbert Développement).

Solliciter les parents d'élèves :

→Poursuivre la mise en place par L'Association des Parents d'Elèves d'un groupement d'achats pour les fournitures scolaires de la rentrée, avec du matériel éco labellisé.